

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE QUÉBEC

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, merc. 4 février 1931

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

TELEPHONE: HArbour 1241*

SERVICE DE NUIT:

Administration: HArbour 1243

Rédaction: HArbour 3679

Gérant: HArbour 4897

Sur trois questions actuelles

Les voies élevées du "C.N.R." — Le règlement contre l'excès de fumée — La superficie des parcs et les concessions de terrains

Selon la *Gazette* de ce matin, l'approbation des plans du C. N. R. par la Commission des chemins de fer ne donne satisfaction ni aux échevins du groupe houstide ni à ceux de l'opposition.

On pouvait s'y attendre. Le maire et ses partisans sont opposés à tout projet de voie élevée dans le nord et en tiennent soit pour des voies en tranchées dans la région concernée, soit pour l'utilisation des voies de la Commission du port en bordure du fleuve.

L'un des principaux intéressés parmi les membres du conseil, puisque les voies élevées passent dans son quartier, l'échevin Legault, hostile au maire, approuvait le projet des voies élevées, mais à condition que toutes les rues percent le remblai et que tous les frais à encourir pour les rues actuellement ouvertes ou devant être ouvertes plus tard soient portés par la compagnie ferroviaire.

C'était exactement ce que nous demandions au mois d'août dernier quand nous suggérions que le C. N. R. renonçât à son droit d'antériorité, c'est-à-dire qu'il payât pour la construction des tunnels ou viaducs partout où la pose de ses voies aura ou n'aura pas précédé l'ouverture de la rue.

M. Legault rappelle que vers cette époque aussi le C. N. R. faisait au maire une proposition exactement dans ce sens. Il est donc extrêmement regrettable que la Commission des chemins de fer n'ait pas tenu compte de cette proposition, même si elle ne lui a pas été soumise.

Si nous saisissons bien la décision que la commission vient de rendre, il n'est pas décrié que ces frais de construction de tunnels ou de viaducs nécessités par l'ouverture de nouvelles rues seront nécessairement à la charge de la ville, mais elle se réserve de statuer sur chaque cas au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Cette réserve nous semble une maladresse caractérisée qui fournira de nouveaux stimulants à la lutte contre le plan du C. N. R. Si le parlement, comme on laisse entendre qu'il le sera, doit être de nouveau saisi de la question, nul ne peut prévoir ce qui arrivera.

M. Bennett ne montre aucune inclination, malgré le chômage, à favoriser les travaux d'envergure dans la région de Montréal et dans la province de Québec. Il a déjà oublié, tant les fumées de la victoire sont grisantes et tant cette pensée est humiliante, qu'il doit sa majorité uniquement à la province de Québec et que celle-ci peut la lui retirer et le rejeter dans les froides régions de l'opposition quand elle le voudra. Il compte évidemment sur l'esprit moutonnier de la députation et si l'occasion lui est fournie de suspendre les énormes dépenses entreprises par le chemin de fer dans la région montréalaise, nul ne peut escompter ce qu'il fera. Les demandes d'assaillement de toutes les parties du Canada et, de plus, le déficit de l'administration fédérale monte en même temps que baissent les recettes du Chemin de fer National.

Il pourrait donc s'engager au parlement une partie très dangereuse pour la province de Québec, surtout si la députation se divise ou subit, sans sourcilier, comme elle l'a fait après 1911, le joug tory.

Voilà donc plus fulgurante que jamais la question de l'aménagement du C. N. R.; mais si la fumée augmente par là, elle promet de diminuer dans l'atmosphère montréalaise, si tant est que le règlement adopté par le conseil, hier, après de si réitérées instances, donne l'effet attendu.

Seuls les experts peuvent se prononcer en toute connaissance de cause sur la valeur de cette pièce de législation; les profanes ne peuvent que souhaiter que le règlement soit appliqué. L'expérience nous enseigne, en effet, qu'entre l'adoption des règlements et leur mise en vigueur, il peut s'écouler un temps indéfini. Il arrive même qu'ils ne soient jamais opérants.

Les hygiénistes, aux Etats-Unis et en France notamment, sont effrayés des ravages exercés dans les villes par la fumée. Non seulement elle est salissante, non seulement elle obscurcit le ciel quand elle est trop dense, mais même quand elle laisse passer la lumière solaire, elle intercepte les rayons vivifiants, les rayons ultra-violet, et elle anémie plantes, bêtes et humains.

La lutte contre la tuberculose commence bien en retard au sanatorium; c'est à supprimer le fléau de la fumée qu'elle doit s'employer d'abord si on veut prévenir, ce qui est à peu près la seule façon efficace de guérir.

Et cela nous amène à la dernière question que nous voulons traiter aujourd'hui. On a comparé les parcs aux bouches d'air d'une ville. Ils en sont aussi les fenêtres, c'est par là que la population, condamnée à ne pas quitter les grands centres de tout l'état, doit trouver l'air pur et le soleil — si la fumée le permet — et un coup d'oeil sur la nature. Il est donc extrêmement important de conserver aux parcs au moins leurs dimensions actuelles.

New-York, parfois à des prix vertigineux, fait des trouées au centre de la ville. Le parc de Maisonneuve, que l'on trouve immense aujourd'hui, sera trouvé trop petit dans 25 ans et il sera question d'exproprier pour l'agrandir, à supposer même que nous soyons alors à l'âge d'or et que les politiciens du temps ne voient autre chose que l'intérêt public dans les expropriations. Chaque fois que la ville a concédé des terrains à même ses parcs, elle l'a regretté. Voit-on la valeur qu'aurait aujourd'hui le flanc de la montagne où l'hôpital Royal Victoria se dresse en contre-bas?

Le mot d'ordre doit donc être de ne pas toucher, pour la diminuer, la superficie des parcs. Cependant, on entend parler, tous les jours, de nouvelles concessions faites ou à faire à même le parc de Maisonneuve. Ne vient-on pas de demander quarante arpents? A-t-on idée de ce que représentent quarante arpents? C'est une terre, une belle terre, bien plus de quoi établir une ferme modèle qu'un hôpital.

Ces demandes sont d'autant plus injustifiées que la ville possède des centaines et des milliers de lots en dehors des parcs. Pratiquement toute la rue Sherbrooke lui appartient de de Lormier aux extrémités de la ville (dans Mercier, la plupart des propriétaires écrasés de taxes ont abandonné leurs terrains). Pourquoi ne concède-t-on pas sur Sherbrooke?

Et s'il s'agit d'une institution comme un externat qui mérite une généreuse subvention, pourquoi ne lui donne-t-on pas un octroi en argent purement et simplement si la ville ne peut en dehors du parc lui offrir des terrains à sa convenance? Nous ignorons la valeur du terrain au parc de Maisonneuve; mais elle est facile à établir pour servir de base à cette subvention.

Le mot d'ordre doit être: pour rien au monde ne réduire la superficie de nos parcs. Autrement nous nous montrerons inconsidérés, imprudents, arriérés, bêtes pour le dire, comme le propriétaire qui aveugle définitivement partie des fenêtres de sa maison sous prétexte qu'il n'a pas encore de locataires.

Louis DUPIRE

Chronique

Bien précieux que négligent tant de gens, alors que tant d'autres deviennent maniaques à force de tenter de le protéger. Ils ne mangent pas de ceci, abhorrent cela, se détournent de tel légume, proscrivent telle viande, non pas parce que cela ne leur va pas, mais parce qu'on leur a dit, ou qu'ils ont lu quelque part, ils ne savent plus où, mais ils se rappellent cela, qu'ils n'en devraient jamais manger.

Chester, un esprit paradoxal, mais qui dit sous une forme humoristique tant de vérités, écrit un jour que "la moins hygiénique de toutes les recherches, c'est celle de la santé". Quiconque s'alarme à tout bout de champ de sa santé est un malade, ce qui ressemble d'assez loin à cette théorie de Knock, qu'un homme en santé est un malade qui s'ignore. Craindre pour sa santé, sans aucune raison d'avoir à craindre, c'est détruire cette sérénité qui est une des pierres d'assise de la santé et du bonheur. Le malade imagine n'est pas d'aujourd'hui; Molière l'a immortalisé de façon ridicule dès le XVII^e siècle. L'hypochondrie a conduit presque autant d'hommes à une mort prématurée que la gourmandise; et si le nombre est grand des hommes qui croient leur fosse avec leurs dents, il y a le défilé nombreux des faux malades qui se font mourir à ne pas vouloir être en santé.

Ils courent de cure en cure, de médecin en médecin, de chiropraticien en chiropraticien, au fur et à mesure que les médecins consciencieux leur disent qu'ils ne leur trouvent rien. Leur mal n'est pas dans leur organisme, mais en leur cervelle qui résiste à tous les traitements persuasifs. Quiconque ne les trouve pas malades ne connaît rien à la médecine. Ils le sont, tiennent tenacement à l'être et à le rester. Aussi, deviennent-ils la proie facile des exploités, des bonhommes à théories fallacieuses, dont celui-ci traite tout le monde à force de prunelles, tandis que celui-là recommande à tous de longues stations chez les masseurs, ou des promenades à heure fixe, beau temps, mauvais temps, et d'une dure extrême.

La science et les bons sens disent que pour se tenir en santé, si l'on a déjà cet équilibre organique, l'on doit manger raisonnablement des aliments sains, y mettre de la variété, user avec justice de ses forces, savoir quand dormir et quand travailler, n'abuser ni des viandes ni des légumes, ni des aliments crus ni des aliments cuits, ne pas se fatiguer ou se précipiter outre mesure, se donner quelques loisirs de temps à autre, pour débarrasser, reposer l'organisme. Il y a des abus dans les sports et l'exercice physique comme des excès dans la boire et le manger.

La modération est une vertu nécessaire à la saine économie physique et intellectuelle. — modération dans la recherche de la santé comme dans celle de la richesse. Un grand médecin dit un jour que trop de gens regardent le chemin de la santé comme une corde mince tendue au-dessus d'un abîme. La vérité, c'est que la santé est une route large et bien pavée, entretenue sagement par la nature, à condition qu'on ne la contrarie pas. L'homme qui s'obstine à se croire malade, quand son médecin lui dit qu'il ne l'est pas, refuse de suivre la grande route et s'écarte dans des sentiers dangereux. Et le bon médecin, c'est celui qui se sert de la nature, s'en fait une collaboratrice dans le soin de ses patients, l'aide, l'éclaire et marche avec elle. Si la maladie vient, il la combat en s'appuyant sur la nature plus que sur les ordonnances, il use de plus de jugement que de folles. "Je le soigne, Dieu le guérit", peut-il dire avec Ambroise Paré.

Jean LABRYE

Bloc-notes

La réforme électorale

C'est de la réforme électorale anglaise qu'il s'agit. Le projet de loi qui la prétend établir vient de franchir, avec une majorité d'une soixantaine de voix, la première étape de sa carrière, la deuxième lecture aux Communes.

Ce projet est intéressant en soi; il l'est plus encore par les circonstances où il se meut.

Il est arrivé en Angleterre ce qui se produit un peu partout. L'ancien régime électoral, celui sous lequel nous vivons, produit des résultats qui déçoivent singulièrement parfois tel ou tel parti. Ainsi, le parti A aura le gros de sa force dans les campagnes où, pour de nombreuses raisons qui ont leur valeur, les circonscriptions comptent généralement moins d'électeurs. Conséquence: avec un nombre total de lecteurs moindre que le parti B, il disposera d'un plus grand nombre de sièges parlementaires que celui-ci, dont la force principale est à la ville, pays des circonscriptions numériquement très fortes. Ou bien, le parti A sera maître de circonscriptions très sûres, où il prend des majorités énormes. Le parti B, au contraire, fera ses gains dans des circonscriptions très disputées, et il arrivera que ses petites majorités, décidées quant au résultat, n'égaleront point tout de même les quelques grosses majorités de son rival. Et celui-ci, naturellement, se plaint.

La situation s'est encore compliquée du fait des troisèmes et quatrièmes partis, conséquence presque inévitable de l'extension du suffrage. Un, deux, cinq, dix

Santé

députés, qui ne disposent chacun d'une minorité des suffrages, peuvent pourtant être élus, s'ils ont deux ou trois adversaires: ils passent entre les deux ou trois autres.

Et voilà pourquoi un peu partout on parle réforme électorale. Mais, dès que l'on se met à toucher au régime ancien, on se met à la question est si complexe — à faire surgir des bobos nouveaux. Il va de soi toutefois, que c'est toujours le bobo actuel qui fait le plus mal.

En Angleterre, la situation est telle, paraît-il, qu'en bloc les libéraux représenteraient, par siège parlementaire, quelque chose comme 90,000 électeurs, les conservateurs, 31,000 et les travaillistes, 29,000. (Cela, c'est le résultat de la dernière élection. Une nouvelle pourrait largement modifier ces chiffres).

On comprend que, dans ces conditions, les libéraux se plaignent amèrement. Et ce sont eux qui réclament la réforme actuelle.

Le vote alternatif

L'essentiel du projet, c'est l'adoption du vote alternatif, qui jouerait dans le cas des candidatures multiples.

Le vote alternatif permet, à l'électeur de voter pour deux candidats: A et B, et dans le cas où aucun candidat obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, de reporter sur l'un des deux candidats les suffrages qui ne vaudraient plus pour l'autre, celui-ci étant arrivé, par exemple, en queue de liste et ayant été, de ce fait même, éliminé de la course.

Qu'est-ce que cela vaudrait dans la pratique, en Angleterre? Seule, l'expérience le pourra démontrer. Plusieurs restent sceptiques et prétendent que l'électeur ne se donnera point la peine d'indiquer deux préférences, qu'il votera comme d'habitude pour le seul candidat de son parti.

La partie politique

La partie politique qui se joue autour du projet est plus intéressante que le projet lui-même.

Le groupe Lloyd George, qui ne représente qu'un dixième, en chiffres ronds, des Communes, tient cependant en ses mains le sort du cabinet travailliste, celui-ci n'ayant pas de majorité absolue. Il exige la réforme électorale. Mais tant qu'elle n'est pas votée, il soutient le cabinet, sans lequel il ne le peut obtenir.

Or il ne paraît pas y avoir de doute que le projet, en dépit de l'opposition des conservateurs, sera voté aux Communes; mais que se passera-t-il à la Chambre des Lords où les conservateurs sont en majorité?

Si les lords rejettent le projet, il peut tout de même prendre force de loi par trois approbations successives, en sessions différentes, de la Chambre des Communes. Les libéraux, pour enlever le morceau, soutiendront-ils pendant tout ce temps les travaillistes?

Où libéraux et travaillistes feront-ils ensemble un appel au peuple contre la décision de la Chambre des Lords? Mais quel serait alors le rôle des libéraux, qui se battent dans les mêmes conditions que la dernière fois?

C'est une question intéressante, et sur laquelle il faudra revenir.

O. H.

L'Aide aux Familles Etrangères

Un nouvel appel en marge de la dernière lettre circulaire de S. G. Mgr l'archevêque-coadjuteur — Des gens qui sont habitués à une vie frugale, mais encore faut-il qu'ils aient le strict nécessaire — Un appel aux terriens québécois — Une coopérative de la charité

Si nous reparlons de l'Aide aux Familles Etrangères? La chose ne serait que convenable puisque nous avions dit que nous en parlerions d'abord et du refuge de la Maison Ignace Bourget ensuite.

La visite de S. G. Mgr l'archevêque-coadjuteur au refuge de la rue de Montigny nous a pour ainsi dire obligé d'intervenir l'ordre.

Il a bien fallu encore dire un mot de la lettre adressée aux avocats et aux notaires en faveur de la Maison Ignace Bourget et de ses oeuvres, y compris l'oeuvre de l'Aide aux Familles Etrangères.

Mais ce n'est pas raison suffisante pour ne pas faire un appel tout spécial en faveur de l'Aide aux Familles Etrangères, c'est-à-dire des familles d'immigrants qui sont dans le besoin.

Dans la lettre circulaire contre le bolchevisme qu'il a adressée récemment aux curés du diocèse, S. G. Mgr l'archevêque-coadjuteur écrivait: "Et le remède, direz-vous, où est-il? Il faut tout d'abord donner l'exemple de la charité. Il y a beaucoup de misère actuellement chez les étrangers. Qu'ils soient catholiques ou non, qu'ils compliquent par leur présence notre vie sociale, ce n'est pas la question. Ils souffrent: cela doit suffire, et nous devons leur démontrer comment notre ville, encore si chrétienne, entend et pratique la charité. Il y a beaucoup de misère chez les nôtres. Il faut que nous fassions de ce côté un grand effort. Ceux qui possèdent doivent donner généreusement. Dans une société qui vit sous l'heureuse influence

de son baptême, la charité rétablit l'équilibre entre les riches et les pauvres. Il en faut donner la preuve apparente. Toutes les conférences de Saint-Vincent de Paul doivent redoubler de zèle: elles tiennent en leurs mains, pour une large part, la solution de la crise que nous traversons. Si, à tous les degrés de l'échelle sociale, nous donnons l'exemple du sacrifice et de la charité, nous pourrions enrayer d'efficace façon le progrès de la mauvaise propagande qui se poursuit."

Monseigneur a voulu, avant de parler de la misère chez les nôtres, qui est grande, signaler la misère chez les étrangers, parce qu'il sait qu'elle est épouvantable, celle-là.

Et c'est parce que la misère est épouvantable dans certaines familles étrangères que la Maison Ignace Bourget veut avoir comme une sorte de prédilection pour l'une de ses oeuvres, l'Aide aux Familles Etrangères.

Ces familles sont hongroises, allemandes, lithuanienes, polonaises, ruthènes, slovaques. Elles sont originaires de pays qui pendant la guerre se sont battus, les uns contre les autres, de pays contre lesquels les soldats canadiens se sont battus. C'est une raison de plus pour les aider et pour leur témoigner de la charité. Le temps de la haine est passé. Il y a assez longtemps qu'on en parle, depuis le traité de Versailles; le temps est venu pour les hommes de se considérer comme frères.

L'Aide aux Familles Etrangères a fait son possible jusqu'à présent pour secourir les cas de misère parmi les immigrants. Les moyens dont l'oeuvre dispose ne suffisent pas. Il faut que le public, surtout le public catholique et canadien-français, lui en fournisse de plus abondants.

Nous avons fait appel déjà aux gens de la campagne, en leur demandant d'adresser à la Maison Ignace Bourget, 441, rue de Montigny, Montréal, des sacs de pommes de terre, des sacs de choux, de carottes ou de navets, de la viande. Si chaque paroisse rurale organisait sa petite coopérative de la charité, le problème de l'Aide aux Etrangères serait résolu. Il ne s'agit pour personne de se ruiner mais de faire son possible.

Il faut le redire, avec un sac de pommes de terre, il est possible d'empêcher une famille d'origine étrangère de mourir de faim pendant une semaine. Ces gens-là sont habitués à une vie bien plus frugale que les gens de chez nous. Un quignon de pain, une gousse d'ail, une pomme de terre cuite sous la cendre leur constituent un repas. Mais quand le père ne travaille pas depuis des mois et que la famille n'a plus rien, le quignon de pain, la gousse d'ail, la pomme de terre nécessaire ne sont pas toujours quotidiens.

En ce pays d'Amérique, où l'on est censé se ramasser à la pelle — c'est ce que des agents recrutés de l'immigration ont représenté à beaucoup d'immigrants qui sont chez nous — en être rendu à réduire à une expression aussi sommaire le "pain quotidien" que tout chrétien demande à Dieu dans le Pater!

Mais qu'on donne au moins ce minimum, cette portion tristement congrue! Que l'on donne!

Les gens de la campagne

Nous faisons un appel particulier aux gens de la campagne — ce qui ne doit pas empêcher les gens de la ville de faire leur part aussi largement que possible — parce qu'il nous semble qu'il est de leur devoir d'aider les miséreux de la grande ville. L'immense majorité des réfugiés de la Maison Ignace Bourget sont par exemple des gens venus de la campagne. Ils encombrent la ville.

En faisant appel aux gens de la campagne, nous ne nous faisons d'ailleurs que l'écho de plusieurs ruraux qui nous ont écrit pour nous faire des suggestions à ce sujet. Par exemple un "Notaire de campagne" termine ainsi la lettre qui accompagne sa souscription en argent: "Il me semble que vous pourriez faire davantage appel à ceux du dehors. Il y a dans la province plusieurs villages et paroisses où la misère ne se fait pas sentir. Est-ce dire que les gens qui y vivent doivent se croiser les bras et laisser faire les autres? Un petit appel de ce côté-là ferait peut-être du bien?"

L'appel a été lancé depuis longtemps. Nous le réitérons avec le ferme espoir que les terriens de chez nous sauront y répondre.

Il y a bien des années, dans un hiver de crise, les colons du Nord, sous la conduite du curé Labelle, apportèrent du bois pour chauffer les maisons des miséreux de Montréal. C'étaient des colons, des gens pauvres, par conséquent, qui faisaient alors la charité à de plus miséreux qu'eux-mêmes. Ces colons de chez nous étaient bien dans la tradition de la race.

Aurons-nous dégénéré? La chose n'est pas possible. Bon sang ne peut mentir. Il y a des gens qui souffrent dans la grande, la trop grande ville de Montréal. Les ruraux, les terriens québécois vont faire leur large part pour les secourir.

Ils ont d'ailleurs commencé. Faut-il rappeler le miel de Charlesbourg (l'envoi était trois fois ce que j'ai annoncé, parce qu'un bideau avait été adressé au Doyen, un autre au refuge de l'Aide à la Femme et un troisième au refuge de la Maison Ignace Bourget), les oeufs de Saint-Félix de Valois?

Le mouvement doit tout de même prendre de l'ampleur au plus tôt car l'hiver avance et les besoins deviennent de plus en plus grands. De pauvres gens qui avaient quelques réserves les ont maintenant épuisés.

A Québec

MM. Sauvé et Taschereau fils prennent part aux débats

Discours de MM. Dugas, Smart, Lafleur, Caron, Bastien — Louanges et critiques

LES DEUX JEUNES DEPUTES SE TIRENT BIEN D'AFFAIRE

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 4.—Les députés ont consacré l'après-midi à déclarer de graves discours que les parents et les typos liront, les premiers par obligation sociale, les seconds par devoir professionnel, et qui laisseront probablement les uns et les autres assez indifférents.

Sept députés, de 3 heures de l'après-midi à 11 heures du soir, ont enroulé la trompette ou sonné l'olifant.

Ainsi se préparent dans la joie du bavardage-parlementaire l'adoption du budget et le rejet de l'amendement traditionnel.

Les discours se partagent en deux classes définies. Des orateurs affirment que le gouvernement est excellent. D'autres, qu'il ne vaut pas le diable.

Les premiers rappellent le bonhomme Homenaz qui recut Pantagruel et Panurge, pour lors qu'ils s'en allaient chercher l'oracle de la Dive Bouteille sur les soucis qui agitaient Panurge poursuivi par un noir destin.

Lors donc Panurge et ses compères se mirent à raconter de fumanbulques merveilles survenues. Un tel avait retrouvé un soulier: "Miracle!" criaient Homenaz.

Un autre avait accompli tel exploit: "Miracle!" disait Homenaz.

Et à toutes et à toutes et chacune des merveilles, Homenaz criait: "Miracle!", et buvait d'autant à un chacun.

Les ministériels font comme Homenaz, à toute évocation de oeuvres du gouvernement. Ce dernier a-t-il dépensé cent millions des deniers du peuple: "Miracle!" crient les députés avec une sainte joie. Le gouvernement a-t-il donné quelques piastres à une bonne oeuvre: "Miracle!" S'il a fait un bout de chemin, un pont: Miracle!

Les discours prononcés hier l'ont été dans l'ordre suivant: MM. Lucien Dugas, député de Joliette; P.-A. Lafleur, député de Verdun; Amédée Caron, député des Îles de la Madeleine; le général Smart, député de Westmount; Cléophas Bastien, député de Berthier. Le soir, MM. Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes, et Robert Taschereau, député de Bellechasse, ont parlé.

MM. Sauvé et Taschereau ont fait tous deux de bons discours que la Chambre a écoutés avec un très vif intérêt. M. Taschereau, père, était rayonnant.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

M. Sauvé continue, dans l'art oratoire, la tradition paternelle: même prudence, même modération dans les termes, même connaissance de l'histoire politique provinciale.

lendu que la loi des Bonnes Routes avait ruiné les municipalités. C'est une vieille chanson que les faits se sont chargés de démentir. Le député de Laval aurait dû reconnaître le fait que le gouvernement vient de dégrader ces municipalités d'une somme de \$17,000,000.

Le député de Huntingdon s'est apitoyé sur le sort du cultivateur québécois qui paie plus cher pour les permis d'auto que ne paie le cultivateur ontarien, mais il a oublié de dire que le système de voirie a coûté moins cher au cultivateur de Québec. Notre gouvernement entretient les chemins à son compte et paie 50% du coût de construction alors qu'en Ontario, le gouvernement ne paie que 30% du coût de construction et que les municipalités paient pour l'entretien.

Le député de Laval, continue M. Dugas, a reproché au gouvernement d'avoir adopté, il y a deux ans, une loi de crédit rural à 6 1/2% d'intérêt. Si la loi était mauvaise, pourquoi n'a-t-il pas protesté l'an dernier, alors que les procès verbaux de la Chambre démontrent qu'il a voté pour ladite loi, ainsi que les autres députés de l'opposition? Le chef de l'opposition a été plus prudent et a fait remarquer que l'intérêt exigé sur le capital était trop élevé. Il est surprenant que M. Sauvé, qui trouvait le taux trop élevé, n'ait pas profité de la première session pour faire réduire ce taux d'intérêt.

M. Dugas rappelle que le programme agricole de M. Perron a été salué dans toute la province par un enthousiasme extraordinaire. Le ministre établissait clairement la situation, indiquait les faiblesses et les remèdes nécessaires: instruction agricole, coopération, drainage des terres, emploi des fertilisants, organisation de la vente et du marché.

M. Dugas parle aussi de la dette des municipalités. Il dit qu'il est injuste de reprocher ces dettes au gouvernement provincial, pas plus qu'il n'est juste par exemple de lui attribuer l'augmentation de la dette de Montréal, de \$22,000,000, de 1927 à 1928. Et si le gouvernement intervenait, on lui reprocherait de s'ingérer dans les affaires des municipalités.

La preuve que l'administration a été bonne c'est que Québec a eu un surplus de \$4,000,000, alors qu'Ontario a eu un déficit de \$825,000, le Nouveau-Brunswick, de \$600,000. Il faut observer que la France a un déficit de \$40,000,000.

M. P.-A. LAFLEUR

M. P.-

A QUÉBEC

(Suite de la 1ère page)

Alcôles qui devaient servir à éteindre cette dette, la dette consolidée de la province s'est augmentée de \$4,744,931.99. A cause de l'ingénierie abusive du gouvernement dans les affaires municipales et scolaires, à cause de l'accaparement du revenu des municipalités par le régime, nous avons eu pendant le même temps que l'augmentation de la dette de la province, l'augmentation de la dette des corporations municipales et de l'augmentation de la dette des corporations scolaires. Le passif des corporations municipales s'est augmenté de \$231,232.27 à \$389,062,253 au cours des dix dernières années, celui des corporations scolaires de \$42,638,543 à \$69,603,268. La dette provinciale, municipale et scolaire s'élève donc dans la province de Québec à \$512,688,047, soit \$169.22 par tête.

Après avoir cité quelques pages du M. Thomas Chapais résume tout l'histoire politique de la province depuis la Confédération jusqu'en 1907. M. Lafleur déplore et dénonce la façon cavalière dont le trésorier provincial traite les représentants du peuple dans cette chambre lorsqu'ils posent des questions d'intérêt public. M. McMaster donnait l'an passé à M. Crépeau les renseignements qu'il lui demandait sur la somme globale que le gouvernement avait avancée ou payée à la Compagnie du Soleil, Limitée. M. Taschereau a répondu cette année d'aller voir les comptes publics. Tandis que M. McMaster répondait en gentilhomme, le nouveau trésorier-premier-ministre a répondu sèchement : « Voir les comptes publics ».

Le peuple accepte le défi du premier ministre et lui donne rendez-vous sur le terrain des comptes publics. Après les prochaines élections, si le premier ministre demande au peuple de cette province : « Pourquoi m'avez-vous retiré votre confiance ? » Le peuple de cette province répondra : « Voir les comptes publics de chacune des années de votre administration de favoritisme, de népotisme, de gaspillage, de dilapidation et de scandales ».

M. AMEÉE CARON

M. Amédée Caron, député des Iles-de-la-Madeleine, a prononcé un discours agréable, sobre et de bon ton.

Il déclare que l'opposition a tort de se plaindre qu'on ne répond pas à la lettre à toutes les questions qu'il lui plaît de poser. Les comptes publics ont précisément été faits pour renseigner les députés.

M. Caron estime que le surplus gouvernemental est véritable, et qu'il faut tout de même accorder quelque confiance aux auditeurs de la province.

L'orateur fait l'éloge de M. Adé-

lard Godbout, le nouveau ministre de l'agriculture.

M. Caron félicite le gouvernement de sa nouvelle politique de ne plus accumuler les surplus, mais de les utiliser dans l'intérêt de la province. « A l'avenir, dit-il, le gouvernement se préoccupera d'utiliser les surplus de la province pour les besoins de la province. C'est que les surplus viennent du peuple. Le gouvernement ne doit pas être une manufacture d'argent. Je félicite aussi le gouvernement d'avoir décidé que les profits réalisés dans l'année soient dépensés l'année même et non l'année suivante. Le gouvernement n'est pas et ne doit pas être une institution bancaire ».

M. Lafleur a semblé dire que notre domaine forestier était dilapidé de façon systématique. Le rétablissement de nos forêts est la récolte pure et simple d'une forêt qui se renouvelle. On a donc raison de considérer que l'exploitation de nos forêts n'est pas une diminution de notre capital, que le gouvernement ne liquide pas l'actif national. En fait, la province serait mal administrée si le gouvernement ne tirait pas parti de ces ressources naturelles pour en faire une exploitation raisonnée et pratique. Car il faut tirer des revenus quelque part.

M. Caron reproche à l'opposition d'adopter des tactiques de nature à soulever le peuple contre l'autorité établie. Il affirme que l'opposition a besoin de rester encore de nombreuses années où elle est pour apprendre l'art du gouvernement, ce qui n'arrive pas avant au moins quinze ans.

M. SMART

M. Smart, député de Westmount, répond à M. Caron.

Il déclare que sans doute la crise économique actuelle est mondiale. Mais aux Etats-Unis et au Canada, la crise provient surtout de la surcapitalisation, principalement dans les grosses combines des corporations industrielles et de services publics, et de la pratique déplorable de diviser les actions. Dans une certaine compagnie, par exemple, on a ajouté au capital des millions de dollars de stock mouillé.

On répondra que les compagnies avaient droit de faire ce qu'elles ont fait, en vertu de leurs chartes, et qu'elles n'ont pas violé la loi, parce qu'elles ont de bons avocats, mais c'est le devoir du législateur de modifier les lois lorsqu'elles opèrent au détriment du public.

M. Smart suggère au gouvernement d'amender les lois des compagnies pour empêcher la répétition de pareils abus.

M. Smart note que les comptes publics sont mieux faits qu'à l'ordinaire, grâce sans doute à M. Gordon Scott. Et c'est la preuve que l'opposition avait raison lorsqu'elle affirmait depuis si longtemps que les comptes publics étaient mal faits.

M. Smart suggère que certains articles, comme \$82,128, pour pensions au service civil, \$694,944 qui représentent l'intérêt sur les fonds d'amortissement fassent l'objet d'un chapitre séparé, mais n'entrent pas dans les revenus ordinaires, car ce sont des fonds en fiducie purement et simplement.

De même, la somme de \$555,584 au titre des revenus des Terres et Forêts et celle de \$734,702 au titre des mines, doivent être divisées en revenus soit au compte capital, soit au compte intérêt, suivant le cas, au lieu d'être considérées comme revenus ordinaires. C'est d'ailleurs ce qu'on fait en Ontario et avec raison. De même toutes les dépenses des départements devraient être divisées en dépenses au compte capital et dépenses au compte ordinaire, afin qu'on sache ce qui revient au capital et au revenu.

M. Smart blâme le gouvernement de sous-estimer les revenus et dépenses dans le but de dépenser de grosses sommes sans la permission des Chambres. Ainsi l'an dernier il a dépensé \$10,000,000 sans la permission spécifique de la Chambre, soit \$1,717,000 pour l'instruction, \$392,000 pour la colonisation, \$202,000 pour les pêcheries, chasse, etc., \$332,000, pour travaux publics ordinaires, \$796,000 pour l'agriculture, \$4,705,000 pour la voirie, \$387,000 pour les forêts et forêts.

M. Smart rappelle que si l'Ontario a un déficit de \$628,000, par contre l'Ontario a dépensé de plus que Québec, \$4,000,000 pour pensions de vieillesse. L'Ontario en plus n'inclut pas dans son revenu le produit du département des Terres et Forêts. L'Ontario a dépensé \$2,803,270 pour le département du travail, contre Québec, \$150,000; \$10,278,000 pour l'instruction publique, contre Québec, \$4,480,000.

Comme question de fait, l'Ontario indique comme surplus de l'actif sur le passif, un surplus de \$37,870,000, alors que Québec a un déficit de \$39,711,000.

M. CLEOPHAS BASTIEN

M. Cleophas Bastien, député de Berthier, répond à M. Smart. Il débute par les félicitations d'usage.

Il dit ensuite que les protestations d'amour de M. Houde à l'égard de la classe agricole n'ont pas toujours été aussi vives, puisque en 1923 M. Houde bataillait contre le gouvernement, parce que, selon lui, le gouvernement signifiait la ville de Montréal, au lieu de la province, et que Montréal, à son avis, était la vache à lait de la province.

Dans aucune autre province la classe agricole n'a reçu plus d'aide du gouvernement. Grâce aux initiatives du gouvernement, la science agricole se répand de plus en plus dans nos campagnes, et l'idée coopérative si nécessaire au succès de l'agriculture a fait son chemin. L'an dernier, plus d'une centaine de coopératives ont été formées. Dans le comté de Berthier, une coopérative, celle des planteurs de tabac de Saint-Jacques, a remporté un succès qu'elle a dû depuis refuser un grand nombre de membres. Les actions étaient de cent dollars.

mais nombre de cultivateurs étaient prêts à fournir \$200.

Le gouvernement a poursuivi aussi une politique de drainage qui a obtenu un plein succès, puisque l'an dernier 400,000 acres ont été égoutées. A Terrebonne de gigantesques travaux ont été accomplis et le gouvernement a fourni des machines et des hommes pour exécuter les travaux.

Le gouvernement a donné un vif essor également à l'emploi des engrais. Un train-école a parcouru les cantons de l'Est et des instructeurs ont démontré aux cultivateurs comment utiliser ces engrais. On plaie, dans la classe agricole de la province de Québec. Cependant, avec un budget de \$43,000,000, Québec a donné l'an dernier \$2,832,930, soit 6.50% à la classe agricole, alors qu'Ontario, avec \$75,000,000 comme budget, a dépensé pour l'agriculture \$2,600,000, soit 3.47%; le Nouveau-Brunswick a dépensé 3.73% et la Saskatchewan, 3.94%. M. Bastien soutient que les cultivateurs ne sont pas forcés d'abandonner leurs troupeaux pour fins de tuberculisation, mais que la chose arrive que lorsqu'ils demandent l'inspecteur.

M. Bastien défend la politique du gouvernement sur les capitaux étrangers. Il fait remarquer que dans les autres provinces, personne ne critique l'entrée des capitaux étrangers. C'est que le capital est de sa nature même international. A preuve que les Canadiens ont placé à l'étranger, d'après le *Financial Post*, une somme de \$2,000,000. Les Etats-Unis ont placé environ \$200 par tête à l'étranger.

La Chambre s'ajourne alors au soir.

M. J.-P. SAUVÉ

Après avoir cité des vers et avoir déclaré que « les murs de la Chambre basse ont gardé des souvenirs » et comme un écho d'un passé encore près de nous, qu'il s'agit d'un son d'âme et d'émoi profondément, M. Jean-Paul Sauvé, le benjamin des députés, a déclaré qu'il a tiré de la dernière lutte électorale, de grandes et fortes leçons. Cette lutte, que j'ai eu à subir pour gagner le mandat que les électeurs Deux-Montagnes avaient donné pour la sixième fois en 1927 à celui qui m'est si cher, m'a enseigné à réfléchir non seulement sur l'importance de notre législature de Québec, sur la valeur de notre régime constitutionnel, mais aussi sur la valeur morale, les hauts préceptes et les mauvais exemples d'inconscience que m'ont fournis certains adversaires qui, bien qu'aimant à se proclamer, avec emphase et parabole, les amis et les protecteurs de la jeunesse, se sont montrés chez nous les éducateurs les plus néfastes. Leur conduite dégoûtante a été un avertissement qui me vaut bien des années d'expérience et même, si je puis m'exprimer ainsi, de grandes leçons. C'est dire, continue-t-il, que le sens venant de moi moi-même, la moindre illusion, mais avec mes devoirs.

S'il est un homme qui doit être tard M. Sauvé, élu député, il est de ceux qui ont été récemment récents et du sentiment qui se manifeste un peu partout dans la province, je suis convaincu que l'électeur est à la veille de démontrer qu'il a bien compris la vérité suivante, à savoir que la province, grande par ses traditions, son rôle, son importance géographique, et la variété de ses richesses, demande de plus en plus des administrateurs avisés, un bon gouvernement et une bonne opposition. Pour cela il faut que les électeurs accordent raisonnablement le pouvoir à tour de rôle aux bons serviteurs et aux partis qu'elle reconnaît comme sentinels à son rouage administratif.

Le gouvernement se vante, aujourd'hui, et se fait gloire d'avoir fait hier ce qui ne s'est pas fait il y a quarante ans; il a le semaine dernière encore, l'un des ministres comparait le budget actuel de cette province au budget de 1897 et en soulignait l'amélioration. Il ne faut pas être vieux pour comprendre la puerilité de ce raisonnement. Le gouvernement serait-il trop vieux pour en saisir le ridicule?

M. Sauvé parle ensuite de la voirie des forêts, des pouvoirs d'eau, de l'agriculture et de l'industrie laitière.

Le jeune député a réaffirmé que la politique de bouts de chemins, comme la qualifiait son père, avait été ruinée, et il a cité à cet effet une parole de M. Perron prononcée devant l'Engineering Institute of Canada qui est celle-ci : « Half of the cost of these roads was, in most cases, being paid by the farmers. Since he became minister of Roads, he had ended the building of the highways costing \$30,000 a mile, as this would mean bankruptcy for the benefit of a few ». M. Sauvé ajoute que le chef de l'opposition en 1927 « défiait le gouvernement de faire des élections sans amender sa loi des chemins ». Et deux mois avant l'élection de 1927, le gouvernement prenait à sa charge l'entretien d'une partie des routes en cette province.

Au sujet des forêts et des pouvoirs d'eau, M. Sauvé rappelle l'avertissement que le chef de l'opposition de 1923 donnait, après que le premier ministre eût déclaré que des millions à papier surgiraient un peu partout dans la province et même aux portes de Québec. Il mettait ses concitoyens en garde contre cette politique de production irrationnelle, qui peut faire rapidement des millionnaires, mais

qui détruit en même temps le principal actif de notre héritage national et expose un grand nombre de familles à la ruine en les groupant dans des centres industriels que l'on proclame villes prospères et qui cependant ne pourraient bien être que des ruines après quelques années, tant il est vrai que comme le disait le député de Portneuf « c'est la grande cheminée qui fait fumer la petite », mais qu'aujourd'hui la grande cheminée s'écroule, ce sont toutes les petites cheminées qui sont englouties sous la grande.

Le député des Deux-Montagnes s'est attaqué au premier ministre sur la question de l'agriculture. Le premier ministre demandait, dit-il, ce que le gouvernement conservateur, qui a été à la tête de la province pendant 30 ans, a fait pour l'agriculture. Il répondait : rien, rien!

Et bien, nous avons assisté, la semaine dernière, à la fête annuelle du mérite agricole qui a été organisée par le conseil d'agriculture, le conseil d'agriculture, qui fonde, en 1869 par les conservateurs, et l'annuaire statistique démontre que le parti conservateur a été le pionnier de l'agriculture. En 1871 : organisation du premier concours des fermes les mieux cultivées; en 1872 : organisation des conférences agricoles dans les districts ruraux; en 1873 : établissement de la première beurrierie canadienne dans Huntingdon; en 1875 : vote d'un subside annuel de \$5,000 pour l'établissement de la première manufacture de betteraves; en 1877 : publication du journal provincial d'agriculture; en 1880 : création d'un ministère distinct de l'agriculture; en 1881 : fondation de la première école de laiterie à Saint-Denis de Kamouraska; en 1882, introduction dans Québec des écremeuses centrifuges; en 1886 : première expérience d'ensilage; en 1892 : fondation de l'école d'industrie laitière à Saint-Hyacinthe; en 1892 : établissement des syndicats de beurrierie et de fromagerie; en 1893 : organisation dans la province de cercles agricoles; en 1896 : organisation de concours de produits laitiers. Et en 1929, un ministre déclare que l'agriculture est dans le marasme.

M. Sauvé ajoute quelques mots sur la question du chômage et termine par la question de la dispersion de notre capital humain causée par la situation décourageante faite chez nous aux fils du sol.

M. ROBERT TASCHEREAU

Après avoir fait assaut de courtoisie avec tous les députés qui lui ont souhaité la bienvenue en Chambre, M. Robert Taschereau remercie les électeurs du comté de Bellechasse qui lui ont accordé leur confiance. Cette victoire ne fut pas la victoire du député actuel. Elle fut le résultat d'une politique sage et prévoyante. Elle est la manifestation de reconnaissance d'une population satisfaite qui vit contente sous le régime actuel.

Avant d'entrer en Chambre, comme M. Ferguson, avant de partir pour Londres, il a regardé, par le trou de la serrure, il y avait à des hommes qui travaillent, et ces hommes en son nom et au nom des électeurs de Bellechasse il leur assure que quand sonnera l'heure de la bataille, le peuple de cette province leur donnera le plus éclatant témoignage de sa reconnaissance et de sa gratitude. Quant à ceux qui siègent à gauche, il cherche en vain dans leurs discours autre chose que la démagogie et, de leur aveu même, du bolchevisme. Toutefois au milieu d'une population saine et honnête comme la nôtre, ces appels ne trouveront pas d'échos dans l'âme populaire.

Le député de Hull a affirmé que le gouvernement a dit qu'il n'y avait pas de chômage dans la province de Québec. Cela n'est pas exact. Il a aussi affirmé que le gouvernement provincial n'a rien fait pour aider les chômeurs. Comparons ce que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont fait pour les chômeurs.

M. Bennett avait promis de régler entièrement le problème du chômage, il ne paie que 25% du coût des travaux. Le provincial en paie 25% de son côté et les municipalités sont forcées de verser 50 pour cent.

Le gouvernement fédéral n'a donné à Québec que \$2,850,000 tandis que le gouvernement provincial a dépensé au cours de l'année, plus de \$20,000,000 pour donner du travail à nos gens.

De plus les compagnies de bois et d'électricité ont donné une somme approximative de \$7,000,000. C'est donc \$27,000,000 qui ont été dépensés dans Québec depuis un an.

Avec la politique des conservateurs qui blâment la politique de voirie, de colonisation, de concessions forestières, et de concessions de pouvoirs hydrauliques, la population de la province resterait tout simplement avec les \$2,850,000 de M. Bennett.

M. Taschereau fait ensuite allusion à une partie du discours de M. Guertin dans laquelle le député de Hull prétendait que Saint-Gervais de Bellechasse avait été particulièrement favorisé par le comté du chômage. Saint-Gervais de Bellechasse a reçu une allocation de \$4,000 du comté, mais par une solution de son conseil, elle l'a refusée, non parce qu'elle ne voulait pas être partie à la politique néfaste de M. Bennett.

L'opposition a aussi parlé de taxes. Elle a qualifié l'administration actuelle de gouvernement de taxes. M. Taschereau affirme que cette épithète n'est pas justifiée parce que le gouvernement de la province, dit-il, a tout fait pour remettre aux municipalités l'intérêt qu'elles devaient payer sur leur dette de voirie soit un cadeau gracieux de \$17,000,000. Il paiera 1% du taux du prêt agricole et il a pris à sa charge l'entretien des ponts en fer, après avoir pris l'entretien des grandes routes; il a aboli les taxes sur les droits de succession; il a réduit les droits de coupe; il a réduit les droits sur l'amiante; il a aboli la royauté sur le poisson, les droits sur les successions pour les de charité et les droits sur les beurrieres et les fromageries.

Les conservateurs accusent le gouvernement Taschereau de taxes, mais ils ont oublié que c'est l'administration de M. de Boucherville,

conservateur, qui avait imposé les taxes suivantes : taxe sur chaque mutation de propriété, sur la licence de manufacture et de commerce, sur les médecins, les notaires, les arpenteurs, les avocats, les employés, les ingénieurs civils, les employés et les fonctionnaires.

Ce fut le même M. de Boucherville qui, le premier, imposa les droits sur les successions. M. Taschereau considère que notre revenu ne se compose pas de taxes payées par l'ouvrier ou le cultivateur, mais des \$40,000,000 du dernier exercice, \$2,300,000 provenaient du subside fédéral; \$5,500,000 des Terres de la Couronne; \$8,500,000 de la Loi des Liqueurs; \$5,200,000 de la loi sur les successions; \$4,000,000 de la loi sur la gazoline; \$5,540,000 de la loi des véhicules-moteurs; et \$2,600,000 de la loi de l'Assistance Publique, soit un total de \$33,500,000.

Les conservateurs ont fortement critiqué le gouvernement au sujet de la dette des municipalités. Les conservateurs critiquent tout. Ils ont critiqué les salaires. Ils ont critiqué parce que le gouvernement n'a dépensé que \$30,000 pour la prison des femmes. M. Houde a dit qu'en 1897 les conservateurs n'ont rien dépensé pour l'aviation parce qu'il n'y avait pas d'avions, mais il n'a pas dit ce qu'ils ont dépensé pour l'éducation, pour la voirie, pour les veuves, les orphelins et les vieillards. Il y avait dans ce temps-là des enfants à instruire, des veuves à secourir, des orphelins et des vieillards à héberger. Les seuls fléaux qui ne sont pas disparus avec l'annéantissement des conservateurs, en 1896, sont la mort et les infirmités.

Alexis GAGNON

Lettres au Devoir

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Le bill des Pharaïens

M. le Directeur,

Un bill de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec sera soumis, comme on le sait, à l'approbation de l'Assemblée législative au cours de la présente session. Sa portée réelle semblant avoir été mal ou insuffisamment comprise en certains milieux, on me permettra donc d'essayer d'en préciser au moins l'idée maîtresse devant le public, car il serait regrettable, je crois, qu'il y ait malentendu quelconque à ce sujet.

On comprendra que je n'insiste pas sur l'aspect éducationnel de notre mouvement, aspect qu'envisageait du reste ces jours derniers Mgr A.-V.-J. Piette, recteur de l'Université de Montréal, dont la haute compétence en la matière ne saurait être mise en doute.

Les pharmaciens de Québec ne réclament, en somme, qu'une chose : la restitution pure et simple d'un droit qui de tous temps jusqu'en 1899 leur avait été légalement reconnu et leur avait été légalement enlevé par la loi de 1899. L'exclusivité de la vente de tous les médicaments, y compris les remèdes dits brevetés. L'exercice de ce droit, anticipé-ils, leur permettrait de vivre honorablement avec leur seule profession, et c'est pourquoi ils seraient prêts à renoncer à tout autre genre d'activité d'un caractère uniquement commercial.

D'aucuns oublient peut-être trop souvent que le pharmacien exerce une profession d'utilité publique qui le met en contact quotidien avec toutes les classes de la société, et qu'à ce titre il devrait jouer, ainsi que dans toute autre profession, de privilèges qui lui soient particuliers. Et qu'il oserait rien, enfin, le progrès immense accompli par le point de vue éducationnel par notre profession, le nombre des cours requis pour le droit à la pratique, notamment depuis 1906, ayant été considérablement accru?

Je ose espérer que ces quelques mots d'explication contribueront, d'une part, à bien faire comprendre au grand public, le but véritable auquel vise l'Association pharmaceutique de la province de Québec, et d'autre part, à inciter nos gouvernants, toujours soucieux de secondar, à l'occasion, tout mouvement susceptible de relever le niveau intellectuel de nos professions, à faire droit à notre requête, laquelle nous paraît en ne peut plus légitime et raisonnable.

Alfred-F. LAROSE,
Président de l'Association
Pharmaceutique de la
province de Québec.

Montréal à 350 milles d'Amos

80 milles de nouveau chemin réuniraient les deux routes régionales La Reine-Senneterre et Montréal-Laurier. Les avantages du projet de route Senneterre-Montréal-Laurier. Le coût approximatif de cette future route. — Emparons-nous du sol.

En automne 1929, d'humbles penseurs épris de l'avancement de leur province par un mouvement de colonisation plus intense, songèrent à réunir le Royaume du Nord de Mgr Labelle au vaste empire du nord-ouest de Québec, l'Abitibi.

Cartes en mains, compas entre les doigts, ils constatèrent rapidement que l'Abitibi n'était qu'à 160 milles de nos d'oiseaux, de la Méro-méle canadienne. En fait, ils constatèrent qu'en descendant au sud de Senneterre, terminus de la route régionale de l'Abitibi, ils firent 10 milles de chemin n'exigeant que de l'amélioration. Descendant toujours au sud du grand Lac des Écorces, tributaire du Lac Cabonga, pour aboutir au nord du Lac Baskalong à Ste-Anne du Lac, ils suivirent des chemins de bois dont l'amélioration ne serait pas très dispendieuse, sur un parcours de 17 milles bien carrossables. Sur Ste-Anne du Lac gravelés, de Senneterre à Amos, 53 milles entièrement gravelés. Ils conclurent donc avec enthousiasme : 350 milles seulement entre Montréal et Amos. — Ils revirent ainsi leur travail : sur ces 350 milles, 243 entièrement gravelés (d'Amos à Senneterre et

de Ste-Anne du Lac à Montréal), 27 milles à améliorer, 80 milles à confectionner entièrement.

Ces constatations mises à la lumière firent se lever les promoteurs du projet de route Senneterre-Montréal-Laurier par Ste-Anne du Lac.

De hautes personnalités ecclésiastiques, de vaillants députés, le Commerce, l'Industrie minière approuvèrent le projet avec les associations agricoles.

L'hon. ministre de la voirie dont se souvenait d'avoir reçu autre nombre de résolutions de Conseils de Villes, de Conseils de Comtés, de Conseils municipaux, etc., etc.

En octobre 1929, l'hon. ministre reçut à Montréal une délégation importante qui lui demanda la réalisation du projet. Comme toujours, soucieux du progrès de sa province, il trouva le projet excellent et s'empressa de l'approuver en principe. Il promit même à cet effet, si j'ai bonne mémoire, des explorations pour l'hiver et le printemps 1930.

On affirme qu'il continue toujours de considérer le projet. — Si Mgr Labelle sortait de sa tombe (car il aurait conçu ledit projet avant nous), il en demanderait la réalisation en ces termes à notre patriote et honorable ministre de la voirie : Ministre! tu vas me la faire, cette route, et tu vas faire commencer les travaux demain. Je gagerais de l'or que l'hon. Perrault couperait court à ses hésitations.

Sans doute, il en pleut présentement des projets de routes. Il faudrait l'argent de tout le pays pour accéder à toutes les demandes.

Le projet de route Senneterre-Montréal-Laurier a certainement la souveraine importance d'être nettement provincial.

L'avenir dira assurément que ses promoteurs n'étaient pas des imposteurs, mais d'humbles citoyens épris de pur patriotisme en des circonstances éminemment opportunes, voulant prévenir de plus graves maux et y obvier.

Le projet de route Senneterre-Montréal-Laurier réunirait les deux grandes artères La Reine-Senneterre et Montréal-Montréal-Laurier. Il permettrait aux deux comtés Labelle et Abitibi de se parler en face. Présentement ils ressemblent à deux bons voisins qui sont obligés d'aller faire chacun le tour de leur lot pour pouvoir se rencontrer et discuter.

En fait, l'automobiliste de Montréal doit parcourir 800 milles pour aller à Amos. Grâce à ce tronçon, il ne devrait en parcourir que 350.

Au point de vue colonisation, c'est remettre pour ainsi dire l'Abitibi, ce vaste empire si prometteur pour l'industrie laitière, à la place où le créateur l'a mis, c'est-à-dire aux portes de la métropole canadienne. Le manque de communications a tant habité les esprits à le supposer si loin, si lointain! Et pourtant, il est si proche.

Quel essor nouveau pour le tourisme, pour le commerce et l'industrie!

Québec garde chez elle ses ressources minières qui sont extrêmement riches dans cet empire abitibi.

Le coût approximatif de cette route? Les promoteurs l'ont calculé attentivement, avec l'aide de personnes judicieuses et d'expérience.

La nature du terrain se prête à peu près partout à une confection des routes terminées à date. A supposer une moyenne de \$6000 du mille, les 80 milles à confectionner coûteraient \$480,000. Les 27 milles à améliorer, en attribuant \$3000 par mille, coûteraient \$81,000. Mettons une somme de \$239,000 à la confection des ponts. Voici donc un tronçon de route qui va coûter à la province une somme de \$800,000. Disons même un million! C'est certainement moins.

Est-ce que la province ne retirera pas bien vite des millions, grâce à la popularité incessante de cette route? Son trafic?

Le fonds de secours de la Maison Ignace Bourget

Nous continuons d'inscrire les souscriptions au fonds de secours de la Maison Ignace Bourget.

Les souscriptions dont nous avons rendu compte antérieurement représentent une somme de	\$2238.04
Les employés de la maison J.-J. Joubert	122.50
Comité du Devoir, St-Philippe de Laprairie	4.50
Lady Angers	8.00
Mlle Angers	5.00
Un anonyme	20.00
M. J.-Honoré Limoges, ptre curé	5.00
M. Paul-André Perrault	5.00
H. G.	5.00
M. Gonzague Saint-Jean, notaire	2.50
Un notaire de campagne	10.00
Un inconnu	4.00
Drapeau et Champagne, Cie, plombiers	20.00
J. L. H.	2.00
Contribution anonyme	1.00
Employés des postes, Dépt. des journaux, éditrice Stephen	13.00
Personnel de la Canadian Advertising Agency, Ltd. et de la Canadian Printing & Lithographing Co. Ltd. Mlle Jeanne D'Amours et un vieux pêcheur gaspésien	1.50
L'abbé Alfred Nantel	10.00
L'abbé Félix Kavanagh, décédé, par son exécuteur testamentaire	10.00
Association des employés de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal	10.00
M. L. Turgeon	1.00
Un ami des étrangers	5.00
Advertising Club de Montréal (Club de Publicité de Montréal)	17.00
Dr Gaston Dionne	5.00
Les Amis du Devoir de la Pointe St-Charles	20.00
Anonyme	5.00
Un ami de la maison Ignace Bourget	10.00
XXX, employé municipal	5.00
Mme J.-A. Bonin	1.00
Section Saint-Arsène de la Société Saint-Jean-Baptiste	10.00
Brotherhood of Railway Clerks, Laurier Lodge, No 1290	10.00
Un curé de campagne	10.00
Un abonné de St-Guil-laume d'Upton	10.00
J.-Herménégilde Tranche-montagne	5.00
Un curé de Québec	100.00
Un ami	2.00
Le groupe Pie X de l'A.C.J.C.	5.00
"Association des Commerçants Liégeois", par M. Emile Larose, secrétaire	50.00
Un prêtre de l'archidiocèse d'Ottawa	50.00
Arthur Drouin	10.00
Anonyme	5.00
Anonyme	1.00
Anonyme	2.00
Ernest Larivière	10.00
International Electric Co., rue Bleury	11.00
Les employés des Postes, livraison de la ville, équipe du jour, par J.-P. Moreau	35.00
M. l'abbé D. Pélouin, de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe	5.00
M. A. Roy	2.00
Personnel de la Banque Canadienne Nationale, bureau chef et succursales de la ville de Montréal	65.00
M. Edmond Hurtubise	10.00
A. D.	5.00
Total	\$2,996.54

L'AIDE À LA FEMME

Le Devoir accuse réception des souscriptions suivantes:

Personnel de la Banque Canadienne Nationale et succursales de la ville .	\$65.0
Anonyme	4.0
Total	\$69.0

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

Demain: JEUDI, 5 février 1931.

Sainte Agathe, vierge et martyre.

Lever du soleil, 7 h. 17.

Coucher du soleil, 5 h. 12.

Lever de la lune, 8 h. 34.

Coucher de la lune, 8 h. 55.

Pleine lune, le 2, à 7 h. 32 m. du soir.

Dernier quart, le 9, à 11 h. 16 m. du matin.

Nouvelle lune, le 17, à 8 h. 17 m. du matin.

Prem. quart, le 25, à 11 h. 48 m. du matin.

FROID, PUIS DOUX

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 20.

Même date l'an dernier 15.

Minimum aujourd'hui 15.

Même date l'an dernier — 9.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.75. 11 heures a.m. 29.85.

Midi: 29.87.

Chiffres fournis par la Maison M.-R. de Meis, 1610 St-Denis, Montréal.

L'assemblée de la "Montreal Power"

M. S. Godin élu directeur — Les remarques de sir Herbert Holt

A l'assemblée annuelle des actionnaires de la *Montreal Light, Heat and Power, Consolidated*, qui a eu lieu à midi, M. S. Godin, fils, a été élu directeur de la compagnie en remplacement de M. H.-B. Rainville. Ce dernier a demandé de ne pas être réélu, ne pouvant pas s'occuper activement des affaires de la Compagnie.

M. Godin, qui fait partie de la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* depuis 1905, est secrétaire du président sir Herbert S. Holt, en 1916. Bien qu'occupant officiellement toujours ce poste jusqu'à date, M. Godin a été activement intéressé ces dernières années dans l'organisation financière de la compagnie. Sa nomination au poste de directeur du Power est fort appropriée et rencontre l'approbation universelle.

M. Godin est président de *Claude Neon Advertising Company*, *Canadian and Foreign Power Company*, *Water Transports Limited*, et de la *Société de Placements du Canada*; et il est vice-président de *Andrew Holt and Company*, *Canadian Lake Carriers Limited*, *Packard Montreal Motors Limited*; et administrateur-gérant de *Hampstead Land and Construction Company* et *Hydro-Electric Bond and Share Company*.

Il est aussi directeur de *British Columbia Power Company*, *Beauharnois Power Corporation*, *Investment Foundation*, *Mt-Royal Assurance Company*, *United Amusements Limited*, *Realities Securities Limited*, *Standard Lime Company*, *Marmon Montreal Motors Limited*, *Keynote Transports Limited*, *Star Building Company*.

SIR HERBERT HOLT

Au cours de l'assemblée des actionnaires, sir Herbert Holt a fait les remarques suivantes:

C'est avec plaisir que je propose l'adoption du rapport annuel et du bilan que je demanderai à M. Norris de secondar.

Le rapport et le bilan décrivent si bien la situation de la compagnie qu'il ne me reste que peu de chose à ajouter. Cependant, je crois que nous devrions nous estimer heureux de pouvoir enregistrer d'aussi bons résultats en une année de si grande dépression générale. Bares sont les compagnies qui aient une augmentation aussi substantielle dans leurs recettes; nos recettes brutes ont augmenté de \$1,197,795.29 et nos recettes nettes de \$541,137.83, résultat qui doit être considéré comme très satisfaisant si nous tenons compte que nous avons eu un déboursé additionnel de \$947,309.02 pour dividendes.

Je vous prie aussi de noter de combien nous pourrions réduire nos tarifs pour le gaz et l'électricité, si nous étions libérés de l'impôt d'exception sur le revenu. J'attire aussi votre attention sur le fait que nous payons en impôts plus de 17 pour cent de notre revenu net.

Il est très encourageant de noter quel accueil nos actionnaires, employés et abonnés ont fait à nos nouvelles actions en souscrivant à l'offre que nous leur faisons au cours de l'année. Disons ici que, lorsque nos abonnés auront effectué leur dernier paiement, nous aurons environ 60,000 actionnaires, dont la presque totalité résidant à Montréal ou dans les banlieues, de sorte que nos abonnés et nos employés sont à l'heure actuelle propriétaires de la compagnie, ce qui, d'ailleurs, est la seule véritable forme de régie publique.

Vous noterez que nous avons eu des dépenses extraordinaires au cours de l'année, dépenses qui ont été nécessaires pour nous conformer à notre politique établie de pouvoir d'avance à l'expansion future.

J'attire aussi votre attention sur le fait que nous avons conclu des contrats nous assurant pour de nombreuses années à venir l'approvisionnement d'énergie nécessaire à nos besoins.

Je tiens aussi à rappeler que nous avons effectué une autre réduction substantielle de nos tarifs pour éclairage électrique.

Je regrette d'annoncer que l'honorable M. Rainville, qui fut pendant trente-deux ans directeur de notre compagnie et des compagnies dont la nôtre fut formée, a offert sa démission pour raisons de santé. Je vous demande d'élire à sa place M. S. Godin, fils, dont les activités depuis vingt-cinq ans ont été liées à celles de la compagnie.

Dommages au "Do-X"

Las Palmas, les Canaries, 4 (S. P. A.). — De fortes vagues ont endommagé le "Do-X" et on croit que le grand hydravion allemand ne pourra pas commencer avant deux semaines sa traversée à destination du Brésil.

L'assermement de M. Schwartz

M. l'échevin Bernard Schwartz a été asserré ce matin par M. J. Etienne Gauthier, greffier de la cité. Le nouvel échevin du quartier St-Laurent était accompagné de sa sœur Mlle Ida Schwartz, et des échevins Monette, Legault, Gabis, de l'ancien échevin Levine et de M. Myer Gameroff.

Les victimes de la N.-Zélande

Le nombre des morts causées par le tremblement de terre d'hier dépasserait 1,000 personnes — Mille blessés à Napier — Gros dégâts — Des immeubles ont dégringolé comme des châteaux de cartes

Wellington, Nouvelle-Zélande, 4 (S. P. A.). — Le nombre des morts causées par le tremblement de terre d'hier grossit sans cesse. Il y a quelques heures, il atteignait 400. On croit qu'il dépassera 1,000 lorsque toute l'information aura été recueillie. Le nombre des blessés atteint 1,000 dans la seule ville de Napier. Dans cette même ville, les pertes de vie se chiffrent à 300. A Hastings, qui a aussi été fortement éprouvé, le total des morts est d'au moins 100. Les pertes matérielles sont de plusieurs millions de livres.

Par suite de la destruction des aqueducs, les incendies provoqués par le tremblement de terre ont causé des dommages très étendus. La rupture d'égouts menace de causer des épidémies, notamment à Napier, que les autorités font évacuer.

On a constaté que le fleuve a soulevé de 12 pieds le fond de la baie Hawkes.

On est encore sans nouvelles précises des petites villes de Waikato, Waipukurua et de Waipawa, qui ont été presque totalement démolies.

A certains endroits les secousses se font à peine sentir pendant cinq heures.

Les survivants disent que les grands immeubles se sont écroulés comme des châteaux de cartes.

Une délégation auprès de M. Duranleau

Ottawa, 4 (D.N.C.). — Une délégation venant de la région de Québec a interviewé le ministre de la marine, M. Alfred Duranleau, aujourd'hui, pour demander au gouvernement fédéral un octroi de \$60,000 pour le service de traversée entre la ville de Québec et l'île d'Orléans.

Elle a aussi discuté certaines questions de pilotage entre Québec et la Pointe-au-Père. La délégation était dirigée par M. C.-N. Dorion, député fédéral de Québec.

Une enquête sur un record

A la suite de plaintes reçues, le comité exécutif est à faire une enquête sur le cas d'un record qui aurait rendu des jugements extraordinaires dans des causes de slot "machines" et de racoleuses. Il serait question de cette affaire à l'Assemblée du conseil vendredi. On s'attend à des sensations.

Deux bandits s'avouent coupables

Charles Jacotet et John Wilson ont comparu ce matin devant le juge Perrault, en Cour d'enquête, et ils ont demandé à changer leur plaidoyer de non-culpabilité en plaidoyer de culpabilité. Le juge leur a accordé leur requête et il leur a rendu sa sentence dans leur cas le 10 courant.

Jacotet et Wilson étaient accusés d'avoir commis deux vols à main armée, le premier au *Essex Lunch* et l'autre au *Essex Lunch*.

Un incendie à l'Arena de Québec

Québec, 4 (D.N.C.). — Un nouvel incendie a éclaté ce matin à Québec et a causé un émoi considérable dans toute la ville. Le feu s'est déclaré à l'*Arena* dans une chambre réservée aux joueurs de hockey et a causé des dommages pour un million de dollars. Une cigarette jetée négligemment serait la cause de cet incendie. La prompt intervention des pompiers a empêché la destruction de la bâtisse, et les journaux annoncés pour la semaine au prochain lieu comme à l'ordinaire. L'*Arena* du Parc Victoria peut contenir 6,000 spectateurs.

Mort du vice-amiral Gauchet

Paris, 4 (S.P.A.). — Le vice-amiral Dominique Gauchet, commandant de la flotte alliée de la Méditerranée pendant la guerre, est décédé à Avanches, à l'âge de 64 ans.

Feu M. J.-E. Nuckle

Ce matin est décédé à son domicile, 993 Cherrier, M. J. E. Nuckle, professeur de piano et membre de l'Académie de Musique de Québec.

Son épouse, Mme J. E. Nuckle, née Benoit (Albina), lui survit, ainsi que deux fils: MM. Gaston et Jean.

L'avis des funérailles sera donné plus tard.

Le *Devoir* offre ses sympathies à la famille en deuil.

Mort de M. McGiverin

Ottawa, 4 (S.P.C.). — On apprend que M. H.-B. McGiverin, ancien ministre du cabinet King, est décédé à Victoria, il y a quelques heures.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 4 (S.P.C.). — Dans les bassins de l'Ontario et du haut Saint-Laurent, il fera beau et froid ce soir et une partie de demain, puis doux.

Les anciens de Bourget

Onzième banquet annuel de l'Amicale du collège de Rigaud — Allocutions — L'histoire du collège — Les programmes d'enseignement — Les articles de M. Esdras Minville

Le onzième banquet annuel de l'Amicale du collège Bourget, de Rigaud, groupait hier soir, près de 200 convives, au salon rose de l'hôtel Windsor.

Ce banquet était présidé par M. l'abbé J.-A. Génier, curé de Saint-Faustin, président de l'Amicale, qui avait à ses côtés, à la table d'honneur, le R. P. Joseph Latour, C.S.V., provincial des Clercs de Saint-Viateur, le R. P. Alphonse Gauthier, C.S.V., supérieur du collège Bourget et hôte d'honneur des anciens, Mgr Pierre Sabourin, le Dr Damien Saint-Pierre, de Windsor, Ont., le Dr de Lotbinière Harwood, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, le R. P. Louis Lalonde, S.J., le notaire F. A. Labelle, de Hull, M. Charles Thivierge, contrôleur de la *Banque Canadienne Nationale*, le R. P. M. Cadieux, C.S.V., directeur de l'Institut des Sourds-Muets, M. J.-E. Latulipe, le Dr Jos. Thauvette, député de Vauveril, le R. P. F. Forest, C.S.V., M. l'abbé Hector Yelle, curé de Saint-André-Avellin, M. l'abbé J.-M. Phaneuf, curé de Saint-Martin, le Dr Z.-H. Elhier, M. J.-H. Gagné, avocat, M. l'abbé René Martin, d'Ottawa, et quelques autres.

Un orchestre composé d'anciens du collège Bourget faisait les frais de la musique.

M. l'abbé J.-A. Génier

Le président de l'Amicale souhaite la bienvenue et assure que cette réunion est significative puisque la vie de Bourget s'y ressent de nouveau. Il remercie les organisateurs de cette fête qui ne peut qu'être féconde en résultats et par le bref résumé de l'enseignement secondaire, la question du jour dans les collèges. M. l'abbé Génier constate que l'enseignement, passé à produit d'éclatants succès. Mais il est bon d'évoluer pour faire face aux besoins modernes. C'est ce qui se fait à Bourget où deux laboratoires, l'un de chimie, l'autre de physique, ont été récemment inaugurés pour fournir un enseignement plus pratique des sciences, tout en gardant au programme son vieux fonds essentiellement classique; car il faut garder en cela les traditions de notre enseignement. L'Amicale peut donc sans crainte entourer son Alma Mater d'une chaude sympathie.

Le R. P. Gauthier, C.S.V.

Le supérieur du collège Bourget affirme que cette institution vit toujours. Il retrace, en raccourci, l'histoire de Bourget en ses trois parties d'inégales longueurs: le collège que la plupart des anciens n'ont pas connu, celui qu'ils ont fréquenté, et enfin, celui d'aujourd'hui.

Le premier collège, de 1854 à 1854, était une colonie de pionniers de pierre des champs, élevée, spacieuse pour une hôtellerie d'alors, étroite pour un collège. Elle se trouvait en face du quai du village, le vieux quai des barges de Rigaud.

Elle devint trop petite et un autre collège fut construit au pied de la montagne dans un terrain plus vaste. C'est ce collège que les anciens ont connu de 1854 à 1924 et qu'ils se représentent fidèlement en parlant de Bourget. On l'a réparé, rajusté, recréé bien des fois... et, devant les exigences, il a fallu l'agrandir.

Ces agrandissements formèrent le collège d'aujourd'hui, celui de 1925 à 1930. Et ce collège rajouté, agrandi, ce sont les anciens qui l'ont fait en lui apportant la sympathie, les élèves et les ressources nécessaires. Que tous les anciens, par leur collaboration active, lui permettent encore de grandir et de garder le rang où il veut être parmi les premiers. Ce résultat sera obtenu par l'union de l'action et des cœurs.

Le R. P. Latour, C.S.V.

Le provincial des Clercs de Saint-Viateur rappelle les joies du passé, alors qu'il était ancien surveillant, puis supérieur du collège Bourget, auquel il assure sa constante affection.

Le président du banquet lit alors aux convives deux télégrammes de félicitations reçus du club LaSalle, de Windsor, Ont., et de M. J.-L. Racicot, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Windsor.

Le Dr Damien St-Pierre

Le Dr St-Pierre, de Windsor, après avoir rendu un témoignage de reconnaissance à son Alma Mater, dit l'espoir de la race française dans la région qu'il représente. Depuis trois ans, dans le Ouest ontarien, il s'est fait des progrès marqués et providentiels dans l'enseignement du français, grâce aux tendances plus sympathiques du gouvernement actuel. Parmi les magnifiques réformes qui contribuent à ce succès se trouvent l'examen bilingue obligatoire pour l'entrée des élèves, l'institution d'une école de pédagogie pour la formation de professeurs compétents et l'envoi d'élèves anglais pour apprendre le français à Québec même d'où ils reviennent avec une mentalité nouvelle.

Le Dr St-Pierre ne veut pas l'introduction de plus d'anglais dans le cours classique des collèges de la

Le coureur Chouinard meurt à la Pointe-du-Lac

Les Trois-Rivières, 4. (D. N.C.). — Le coureur J.-P. Chouinard, de Notre-Dame du Nord, participant au marathon des coureurs en raquettes, est tombé mourant en face de l'Hôtel Central, à la Pointe du Lac, à 11 h. 30 cet avant-midi. On l'a immédiatement transporté à l'Hôtel Central où il a expiré quelques instants plus tard après avoir été confessé et administré par l'abbé Leblanc.

province de Québec, car cela formerait ce cours. Il affirme que la culture classique et générale est de première nécessité pour l'expansion de la culture française en ce pays.

Le Dr de L. Harwood

Le doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal est heureux de reprendre contact avec les anciens de Bourget et en profite pour rendre hommage au R. P. J. Latour et à son successeur.

Sans doute, ajoute-t-il, les études classiques donnent une formation générale, un esprit plus souple, mais il ne peut cependant qu'applaudir à l'enseignement plus élaboré des sciences progressives.

Le R. P. Lalonde, S.J.

Cet ancien de Bourget fut le dernier orateur au programme. Après les félicitations de circonstance et le rappel de quelques souvenirs, le R. P. Louis Lalonde, S.J., dit un mot sur les études et l'éducation.

Comme vous tous, dit-il, j'ai lu les articles que M. Esdras Minville a publiés dans le *Devoir* et que l'*Action Sociale* vient de publier en 62 pages. Il ne sera pas le désarmement de parler d'éducation primaire, supérieure et secondaire, sans se référer à cette brochure. Elle contient tout ce qu'il faut pour mettre fin à beaucoup de nos disputes stériles. Elle contribue à remplacer par des actes efficaces, nos critiques, notre incompréhension, nos accusations et nos dénigrement.

Le R. P. Lalonde ne veut que compléter les réflexions faites au cours de la soirée, par une parole qui résume les articles de M. Minville: l'éducation ne tient pas tant dans les programmes que dans la pensée de ceux qui en ont la compétence.

La question est avant tout de savoir unir l'instruction à l'éducation pour former le caractère, la volonté et le cœur d'un homme complet. Et quand cet homme est né, vit et vit chez nous, comment former un Canadien français complet, comment produire une supériorité à notre actif.

L'étude du grec et du latin ne fait pas nécessairement un homme supérieur. Et l'ignorance relative de l'anglais n'est pas absolument une cause d'infériorité. C'est pourquoi M. Minville élargit l'horizon et traite son sujet de plus haut. Il se fait un homme sérieux, qui pense, qui a beaucoup réfléchi, beaucoup observé les défauts et les exigences de ses compatriotes, et les longs sacrifices consentis par nos éducateurs. Enfin, n'oublions pas que tout se tient dans la formation de la jeunesse: la famille, l'école, le collège et l'université. Voilà pourquoi quiconque voudra en parler à l'avenir devra se souvenir des réponses, des solutions et des leçons de M. Minville.

Contre la monarchie espagnole

Madrid, 4. (S.P.A.). — Les chefs socialistes d'Espagne ont préparé au cours d'une réunion secrète, un manifeste déclarant que leur parti "emploiera tous les moyens possibles, y compris la violence, pour renverser la monarchie espagnole".

Le comité central a l'intention de distribuer ce manifeste aux socialistes de tous les pays.

Les princes quittent la Jamaïque

Kingston, la Jamaïque, 4 (S.P.A.). — Après avoir été brillamment fêtés, le Prince de Galles et le prince George partiront à bord de l'"Orpesa", ce soir, pour Cristobal, où ils prendront un avion qui les transportera à Panama.

Explications de l'échevin Deguire

Nous annonçons hier qu'un M. Deguire vend à la ville de Montréal le terrain du sanatorium antituberculeux que les Juifs feront construire à la Côte-des-Neiges.

Ce propos, M. Pierre Deguire, échevin du quartier Mont-Royal, nous déclare:

"Les autorités de ce sanatorium se cherchent un terrain à Montréal depuis quelque temps déjà. Or, elles ont arrêté leurs vues sur un morceau de terre voisin de la terre d'un monsieur Deguire."

Ce M. Deguire n'est pas moi, et il préfère vendre tout son terrain et s'en débarrasser au profit des autorités du sanatorium juif, plutôt que d'avoir un hôpital comme voisin. Pour cela il cède son terrain à un prix beaucoup moins élevé que celui qu'aurait à verser la ville dans d'autres circonstances et ailleurs, soit 12% cents du pied."

M. l'abbé Aldée Desmarais nommé évêque de Saint-Hyacinthe

LE DIRECTEUR DU SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE SUCCEDE A S. G. Mgr DECELLES, DEMISSIONNAIRE

QUEBEC, 4 (D. N. C.). — M. l'abbé Aldée Desmarais, directeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe, a été nommé évêque de Saint-Hyacinthe, en remplacement de Sa Grandeur Monseigneur Decelles, démissionnaire. Il est âgé de 39 ans.

Le bill des écoles juives

La partie financière est amendée — Le comité catholique du Conseil de l'instruction publique approuve les grandes lignes du projet de loi — Le bill sera soumis aux commissions protestante et catholique

Québec, 4 (D.N.C.). — Nous sommes autorisés à annoncer que le bill des écoles juives sera amendé quant à la partie financière.

Le texte original du bill, tel que publié, avait été préparé sur le projet de loi de 1928, et partant comportait que sur le \$1.20 de la taxe neutre, \$1.00 serait partagé proportionnellement entre les commissions catholique et protestante, au pro rata de leur population. Le 20 cents qui reste serait consacré à l'éducation des non-catholiques et non-protestants.

Les commissions catholique et protestante se sont entendues pour modifier ce système financier, d'accord avec les autorités gouvernementales. Le coût d'éducation des enfants juifs est fixé à \$75 et est défrayé par la taxe des parents juifs et la part que les juifs ont droit de retirer sur la taxe neutre.

S'il y a difficulté, ce dernier sera comblé par les commissions catholique et protestante, suivant la proportion qu'elles retiennent dans la taxe neutre, soit pratiquement, les trois quarts par la commission catholique et le quart par la commission protestante. Ce taux de \$75, qui a été fixé après entente entre les intéressés, sera modifié de cinq ans en cinq ans.

Ce matin, le comité catholique du Conseil de l'instruction publique a siégé pour étudier le projet de loi des écoles juives. Il en a approuvé les grandes lignes.

Le projet de loi sera maintenant soumis aux commissions catholique et protestante et c'est alors qu'il sera amendé quant à la partie financière, pour être ensuite imprimé et présenté.

Le discours du Pape sera radiodiffusé

New-York, 4. — Pour la première fois dans l'histoire, le chef de l'Eglise catholique romaine, Sa Sainteté Pie XI, se fera entendre à travers le monde à la radio à l'occasion de la cérémonie du neuvième anniversaire de son couronnement comme pape et de l'inauguration du poste radiophonique du Vatican qui sera désigné par les lettres HVI.

Ce double événement aura lieu le 12 février prochain et le discours du pape sera radiodiffusé par les compagnies de radiodiffusion, vers l'heure du midi. Le programme musical de la cérémonie qui marquera l'anniversaire du couronnement sera radiodiffusé également de la chapelle Sixtine.

Le sénateur Guglielmo Marconi, pionnier de la radio, présentera le poste HVI au Saint-Père et prononcera un bref discours de dédicace qui sera aussi radiodiffusé.

La grève des ouvriers cubains

La Havane, 4 (S.P.A.). — Les organisations ouvrières cubaines n'ont pas réussi à déclencher une grève générale pour protester contre les récents événements politiques. Une douzaine de groupes ouvriers ont toutefois répondu à l'appel. La grève ne doit durer que 24 heures, mais certains groupes paraissent vouloir la prolonger.

La chute d'un avion tue huit personnes

Plymouth, 4 (S.P.C.). — Un avion militaire est tombé dans le détroit de Plymouth aujourd'hui, causant la mort de huit hommes et des blessures graves à cinq.

Cette menace de sécession

Saskatoon, 4 (S.P.C.). — Il apparaît que la menace de sécession formulée par des cultivateurs du nord ouest de la Saskatchewan n'est, de l'avis des promoteurs de la campagne, qu'un moyen de mieux faire écho aux réclamations de ces cultivateurs.

Baldwin prépare une nouvelle attaque

Londres, 4 (S. P. C.). — Le chef conservateur Stanley Baldwin se prépare à livrer au cabinet travailliste une nouvelle attaque, sous forme d'une motion de censure au sujet de l'accroissement des dépenses publiques.

Le bill du Barreau

Il est pratiquement immolé

Québec, 4 (D.N.C.). — Le comité des bills publics a pratiquement immolé le bill pour amender la loi du barreau.

La loi actuelle décrète que toute personne peut se présenter au bureau des examinateurs pour les examens à l'étude du droit, passer ses examens et être ensuite admis à l'étude.

Le bill supprimait en réalité les brevets accordés par le bureau des examinateurs pour y substituer le diplôme de baccalauréat-ès-arts, ès-sciences, et lettres des universités canadiennes ou anglaises ou de toute autre université du moment que dans ce cas le diplôme était satisfaisant, au gré du bureau des examinateurs.

Les parrains du bill, prétendaient par cette clause éliminer certains déchets. MM. St-Laurent et Genest ont défendu la clause du bill, mais le premier ministre estime que ce serait former la profession à tous ceux qui n'ont pas fait d'études classiques, aux normaliens. Nombre d'avocats éminents n'ont pas passé par l'université, ainsi MM. J.-N. Francoeur, P.-J.-A. Cardin, J.-L. St-Jacques, et autres. Et puis, il n'est pas sûr que les sujets venus d'universités étrangères, dont on ne connaît rien, seront beaucoup mieux.

La clause a été biffée, ainsi que la clause suivante qui aurait prolongé d'un an le stage universitaire pour l'étude du droit et la cléricature. L'université McGill, représentée par le colonel Bovey, s'y est opposée. La loi du Barreau reste donc dans le statu quo.

M. Duranleau, la radio et le bill Taschereau

Ottawa, 4 (S.P.C.). — Le ministre de la marine, M. Alfred Duranleau, a annoncé, il y a quelques heures, que le gouvernement fédéral ne pourra se prononcer sur l'attitude de M. Taschereau en matière de radiodiffusion que lorsque d'un an le stage universitaire pour l'étude du droit et la cléricature, est celle du pouvoir de la Cour d'appel de Québec en la matière.

On dit ici qu'une des premières questions qui se posent, relativement au bill Taschereau sur la radiodiffusion, est celle du pouvoir de la Cour d'appel de Québec en la matière.

La limitation des armements

Londres, 4. (S. P. A.). — M. A. V. Alexander, premier lord de l'Amirauté, a dit aux Communes, aujourd'hui, que si la France et l'Italie n'adhèrent pas aux points essentiels de la limitation des armements de mer, la Grande-Bretagne devra remettre à l'étude son programme de construction navale.

Un film provoque une bagarre

Sofia, Bulgarie, 4. (S.P.A.). — Le film de guerre "Rien de nouveau à l'ouest" a provoqué il y a quelques heures une bagarre au cours de laquelle plusieurs personnes ont été blessées.

Au parlement de l'Alberta

Edmonton, 4. (S.P.C.). — Continuant le débat sur le discours du trône, M. D.-M. Duggan, chef de l'opposition conservatrice, a réclamé une diminution des salaires de fonctionnaires et des indemnités sessionnelles.

S. G. Mgr Gauthier est à Québec

S. G. Mgr l'archevêque-coadjuteur est parti pour Québec où il assiste aux séances du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec.

Baldwin prépare une nouvelle attaque

Londres, 4 (S. P. C.). — Le chef conservateur Stanley Baldwin se prépare à livrer au cabinet travailliste une nouvelle attaque, sous forme d'une motion de censure au sujet de l'accroissement des dépenses publiques.

Gandhi demande des enquêtes

Sur des cas de répression de la part de la police — Une lettre à lord Irwin — Le chef nationaliste attend à Allahabad deux chefs indiens qui reviennent de Londres

Allahabad, Inde, 4 (S. P. C.). — Est-ce que Mahatma Gandhi faiblirait? L'ascète à la figure émaciée, qui exigeait de l'administration britannique des concessions radicales pour prix de la coopération des nationalistes, semblerait disposé à se contenter d'une enquête officielle dans une demi-douzaine de cas de répression de la part de la police auxquels il réfère comme à des causes-types. Gandhi a envoyé aujourd'hui une lettre au vice-roi, lord Irwin, lui demandant d'instituer ces enquêtes. Si l'on en croit un journal d'Allahabad, le *Leader*, Gandhi interviendrait une réponse favorable à cette requête comme un geste de paix et s'efforceraient alors d'amener le Congrès national pan-indien à profiter de l'offre de self-government mitigé faite par M. Ramsay MacDonald.

LA RADIO

CONCERTS DE MERCREDI
Postes extérieurs

WEAF

6.05 p.m. — ORCHESTRE NOIR ET OR, sous la direction de Ludwig Laurier. Programme complet: Marche Nuptiale, de Rubinstein; Ouverture de "La Belle Galathée", de von Suppe; Idylle de Siegfried, de Wagner; Caprice Mauresque, de Boccalini; Extraits de "Apple Blossoms", de Kreisler-Jacobi; Sérénade vénitienne, de Kretschmer; Au Soir, de Debussy; Florindo, du Carnaval de Venise, de Burgmeier; et une autre pièce de Rimsky-Korsakoff.

8.30 p.m. — CONCERT MOBIL-OLY, sous la direction de Nathaniel Shilkret. Programme détaillé: Intermezzo, Florindo, de Burgmeier, par l'orchestre; Lover Everlasting, de Friml, solo de soprano par Gladys Rice; Grand Galop, de Liszt, pianos et orchestre; La Colombe Blanche, de "The House Song", de Lehar, solo de ténor par James Melton; Airs Tziganes, de Sarasate, solo de violon par Yasha Zayde; Le Mystère de la Nuit, de Danni, solo de cornet par Del Stagers; Country Gardens, de Grainger, et autres pièces.

9.30 p.m. — L'HEURE PALMOLIVE, sous la direction de Gustave Haenschen. Programme: Scandianavian Girl, de Sherman; Chanson Provençale, de Del L'Acqua; Lady, Play your Mandolin, de Levant; Semper Fidelis, de Sousa; Extraits de Faust, de Gounod, et autres.

11.00 p.m. — L'HEURE DU COUCHER, sous la direction de Ludwig Laurier. Programme complet: Ouverture Sakuntala, de Glinka; Chanson de noces, du même auteur; Extraits de "Samson et Dalila", de Saint-Saëns; Sérénade, de Widor; Nightingale, de Ziehr; Rustling Leaves, de Koehler; Narcissus, de Nevin; Ombres de la Lune, de Schroeder; Berceuse Tendre, de Lederer.

WABC

8.30 p.m. — RECITAL TOSCHA SEIDEL. Programme de musique composée par des musiciens italiens du 18ème siècle: Concertino en la mineur, de Pergolesi; No 22, 1er mouvement, d'Allegretto, de Boccherini; par Seidel et Herbert Jaffe, accompagnateurs; 1er Mouvement du Concerto en la mineur, de Vivaldi-Franko, par l'orchestre.

CONCERTS DE JEUDI

Postes extérieurs

WEAF

7.00 p.m. — Programme d'Hymnes, sous la direction d'Arthur Billings Hunt. Les solistes sont: Helen Janke, contralto; Muriel Savage, soprano; Arthur Billings Hunt, baryton; Richard Maxwell, ténor; avec quatuor.

9.00 p.m. — Arco Birthday Party. Le programme fera revivre le souvenir d'Horace Greely, fondateur du New-York Tribune, aujourd'hui le Herald-Tribune. Il se présente comme président contre le général Grant. Il fut défait et sa santé minée, il mourut en 1872. Le programme musical comprend des pièces de Jones, Damosch, Herbert, Schubert et Mendelssohn.

8.30 p.m. — L'Orchestre Salada, sous la direction de Nathaniel Shilkret. Programme: Danse mexicaine, par l'orchestre; Sérénade, de Toselli, solo de ténor par James Melton; Trepak, de Tchaikovsky, et Fraskita, de Lehar, par l'orchestre; Love Everlasting, de Friml, solo par Melton; Le Beau Danube Bleu, de Strauss, par l'orchestre, et autres pièces.

9.30 p.m. — Programme Maxwell, sous la direction de Don Vorhees. John McCormack, ténor, est l'artiste invité.

11.00 p.m. — L'heure du coucher, sous la direction de Ludwig Laurier.



Dans le sillage des caravelles
Si vous recherchez des cieux plus cléments

Demandez notre liste complète des
CROISIÈRES D'HIVER

aux

Indes Occidentales

ANTILLES — BERMUDES
CUBA — PANAMA

La Méditerranée

TERRE-SAINTE
et EGYPT

Amérique du Sud

— Afrique

TOUR DU MONDE

PLUSIEURS AUBAINES

Ecrivez ou téléphonez au

SERVICE DES VOYAGES

LE DEVOIR

430, Notre-Dame Est

Tél. HARBOR 1241

Montréal

Le tout sans obligation.

9.55 Rapports du hockey.
10.00 Echos d'opéra (NBC).
11.00 L'heure du coucher (NBC).
11.30 Résultats du hockey.

Causerie à la radio
sur le scoutisme

Le R. P. Vincent, O.F.M., fondateur et aumônier des Scouts Catholiques des Trois-Rivières, parlera à la radio le 27 février prochain, au cours de l'Heure Provinciale. Le Père Vincent prononcera cette causerie à la demande expresse de M. Edouard Montpetit, directeur de l'Heure Provinciale, et parlera du scoutisme catholique.

Ottawa et la
Saskatchewan

Ottawa, 4. (S.P.C.) — La Cour suprême vient de décider que le gouvernement canadien n'a pas de compte à rendre à la province de Saskatchewan au sujet des ressources naturelles qu'il a aliénées avant la formation de la province de Saskatchewan, le 1er septembre 1905. Dans la cause qui a donné lieu à ce jugement, la province prétendait que le gouvernement canadien devait lui rendre compte des ressources naturelles de la Saskatchewan à compter de 1870, année où la terre du Prince-Rupert et le territoire du nord-ouest sont devenus parties du Dominion. Répondant à une série de questions relatives à cette cause, la Cour suprême a affirmé qu'à l'entrée de la terre du Prince-Rupert et du territoire du nord-ouest dans le Dominion du Canada, le 23 juin 1870, toutes les terres appartenant alors à la Couronne et qui se trouvent aujourd'hui dans le territoire de la Saskatchewan, appartenant à la Couronne du droit du Dominion du Canada, à l'exclusion du droit de la province qui devait être formée et à l'exclusion des autres droits.

Le poste radiophonique
du Vatican

Cité Vaticane, 4. (S.P.A.) — Des conversations radiotéléphoniques ont été tenues hier avec le Canada, les Etats-Unis et l'Australie par le poste de radio du Vatican et on dit que ces expériences ont été aussi bien réussies que les expériences radiotélégraphiques de la semaine passée. Les lettres d'appel qui ont été déposées au Bureau international de Genève, sont H. V. J. qui représentent "Sainteté, Vatican, Jésus".

On ne sait pas si le pape Pie XI adressera la parole personnellement au monde lors de l'ouverture solennelle du poste, le 12 février, mais le discours d'inauguration sera certainement irradié.

Les écoles des
Trois-Rivières

Québec, 4. (D.N.C.) — Le comité des bills privés a adopté le bill de la Commission scolaire des Trois-Rivières, par lequel la Commission scolaire, qui jusqu'ici était choisie par le conseil municipal, sera maintenant élue par les électeurs propriétaires, et indépendante du conseil.

Maire de l'île du Pas

M. Adrien Désy vient d'être élu maire de l'île-du-Pas par treize voix de majorité.

LE CHARBON
DU C. N. R.

EXPLICATIONS DE M. VAUGHAN

M. R.-C. Vaughan, vice-président en charge des achats du Canadien National, a fait la déclaration suivante au sujet des achats, par le chemin de fer national du charbon de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

"En 1930, le Chemin de fer national du Canada a acheté 1,500,000 tonnes de charbon de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Il fut entendu qu'il se servirait de charbon de l'Est du Canada jusqu'à Ottawa et Brockville à l'ouest. On emploie aussi une certaine quantité de charbon des Provinces Maritimes sur les lignes du réseau aux Etats-Unis. Aucun autre chemin de fer n'utilise du charbon des Provinces Maritimes plus à l'ouest que Montréal. Ils emploient plutôt le charbon importé qui coûte moins cher.

"Les achats de charbon du Canadien National dans les mines de l'Est s'élèvent à près de 3,000,000 de tonnes par année. Le charbon dont on se sert dans les Provinces Maritimes est tiré exclusivement des mines de ces provinces et de plus le Canadien National emploie chaque année 500,000 tonnes de charbon de l'Est à l'ouest de Lévis, ceci conformément à la politique de la compagnie d'encourager l'industrie canadienne.

"Chaque tonne de ce charbon canadien utilisé à Lévis, à Montréal et autres points plus à l'ouest grève le budget d'exploitation du réseau. Si nous achetions du charbon sur une base de concurrence, celui des Etats-Unis ou d'Angleterre serait beaucoup plus économique, car il pourrait être déchargé à Lévis et aux points plus occidentaux, à un prix plus bas que celui du charbon canadien. Comme il a été dit plus haut, notre politique actuelle n'est pas d'utiliser du charbon importé à aucun point à l'est d'Ottawa et de Brockville, car nous voulons faire tout en notre pouvoir pour aider les industries canadiennes. Cette politique nous coûte des centaines de mille dollars par année. Cette déclaration devrait être une réponse suffisante aux déclarations injustes et incorrectes, faites en certains quartiers.

La peinture du
Conseil législatif

Québec, 4. — M. David a appris à M. Gault que l'ancienne peinture du Conseil législatif était en réserve au parlement, que cette peinture a été remplacée par une autre plus conforme aux fonctions du Conseil législatif; que cette dernière peinture a été commencée par feu Charles Huot et terminée par MM. Maillard et Neilson et qu'elle a coûté \$8,000.

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

"On a souvent besoin d'un plus "fermé" que soi — disait La Fontaine

Notaires

Harbour 7137

Belanger & Belanger

Prêts hypothécaires

10 rue St-Jacques est - Montréal

Professeur

Tél. Uptown 4085

Cours préparatoire du professeur

René Savioie, I.C., I.E.

Bachelier des arts et sciences

appliquées

Droit, Médecine, Pharmacie,

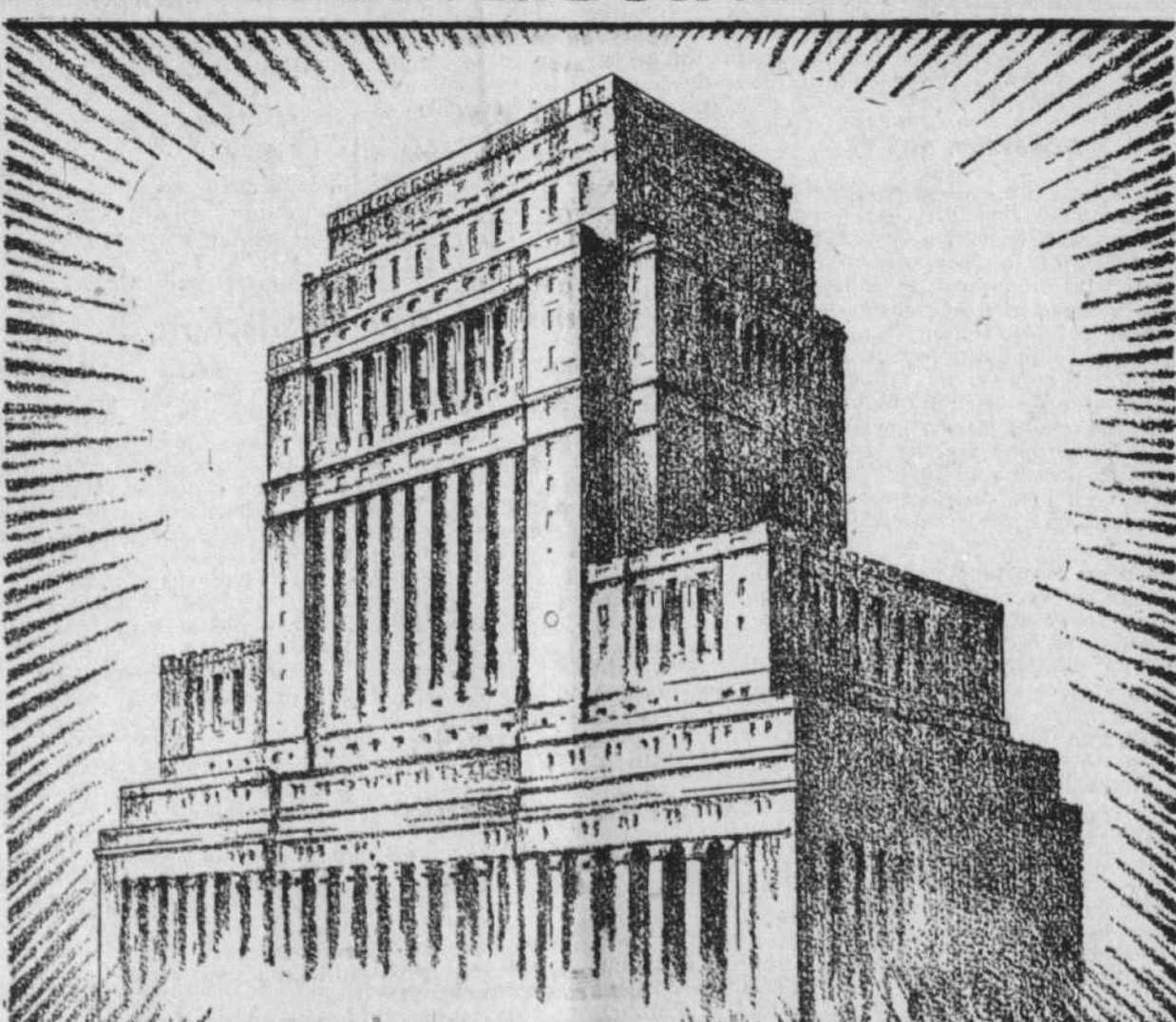
Art Dentaire

Cours classique, commercial,

leçons privées.

1448 RUE, SHERBROOKE OUEST

L'ÉDIFICE SUN LIFE DOMINE MONTREAL



Cinq étages à louer

Une partie de la "Tour" de l'immeuble Sun Life est mise en location pour bureaux. Un étage, le 15ème, sera disponible le 1er mai, 1931. L'Édifice Sun Life, par son architecture classique, par ses belles proportions, par son immensité et par sa situation centrale, domine absolument. Son prestige profitera aux compagnies qui s'y installeront. Le service qu'il fournit est remarquable: ascenseurs rapides, munis des derniers perfectionnements, conduites sous les planchers permettant l'installation électrique au gré des locataires, les excellents services postaux et de marchandises ne constituent qu'une faible partie des avantages offerts. Les soins qu'on a pris pour assurer la santé de ceux qui travailleront dans ces bureaux ne sont pas moins dignes d'attention. L'élévation et le retrait de l'édifice assurent son éclairage à la lumière du jour. La vitre "Vita" qui laisse pénétrer librement les rayons bienfaisants du soleil est employée pour les fenêtres. La ventilation de l'immeuble est parfaite. L'air est lavé et purifié avant d'être mis en circulation et l'air vicié est chassé au dehors. La température est contrôlée par le thermostat et l'humidité réglée suivant les exigences de l'hygiène moderne.

Les plans des étages sont disponibles. . . Téléphones ou demandes des informations.

Agents de la location: WALTER MOLSON & CO.

Edifice McGill, 485 rue McGill, Montréal, Qué.

Téléphone: MARquette 7301

ÉDIFICE SUN LIFE

et voulant que le Canadien National ne fasse pas toute sa part pour encourager la production du charbon canadien.

"Employer du charbon des Provinces Maritimes sur toutes les lignes de la compagnie, en Ontario, voudrait dire une augmentation de \$2.00 à \$4.00 la tonne de combustible sur cette partie du réseau, c'est-à-dire un total de quelques millions par année. De plus un tel système nécessiterait de fortes dépenses de capitaux pour créer des entrepôts, des appareils pour le déchargement du charbon et du nouveau matériel qui permettrait un service régulier pour le charbon des Provinces Maritimes.

"On a attaché beaucoup d'importance dernièrement au fait que le Canadien National exploite la Rail and River Coal Company, en Ohio, et qu'une partie de sa production est utilisée sur nos lignes d'Ontario. Cette mine, dont le personnel est 100 pour cent composé d'ouvriers syndiqués, fut achetée par le Grand-Tronc il y a plus de vingt ans. Aucun charbon n'était pris à notre propre mine il faudrait l'acheter d'une autre compagnie, car il est actuellement physiquement impossible, sans parler du coût extrême, pour le réseau, d'utiliser le charbon des Provinces Maritimes à Toronto.

"Il ne nous appartient pas, comme administrateurs de chemin de fer, de commenter la politique nationale du combustible suggérée à une récente conférence, tenue à Halifax, par ceux intéressés dans l'industrie carbonifère, ni l'effet probable que pourrait avoir sur l'industrie en général une augmentation de droits sur le charbon importé.

La peinture du
Conseil législatif

Québec, 4. — M. David a appris à M. Gault que l'ancienne peinture du Conseil législatif était en réserve au parlement, que cette peinture a été remplacée par une autre plus conforme aux fonctions du Conseil législatif; que cette dernière peinture a été commencée par feu Charles Huot et terminée par MM. Maillard et Neilson et qu'elle a coûté \$8,000.

IL Y A QUINZE ANS
LE DEVOIR DU VENDREDI,
4 FEVRIER 1916

Un incendie a détruit l'édifice du parlement fédéral la nuit dernière, causant au moins six pertes de vie. Parmi les victimes il y a Mme A.-H. Bray, de Québec, et Mme Louis Morin, de St-Joseph de Beauce, toutes deux des invitées de Mme Sévigny, femme du président des Communes. On croit aussi qu'un député, M. B.-B. Law, de la Nouvelle-Ecosse, est au nombre des victimes.

On croit que le feu a détruit 15,000 volumes.

Les pertes matérielles s'élèvent à quatre millions.

Les bombes
lacrymogènes

Québec, 4. (D.N.C.) — Le comité des bills privés a adopté hier matin le bill qui donne à la police provinciale, le contrôle des permis de vente des bombes lacrymogènes.

COMPTABLES

P.-A. Gagnon

Comptable Agréé

Chartered Accountant

Immeuble des Tramways

159 Ouest, rue Craig

Téléphone: HARBOR 5990

COMPTABLES

ANGLO-AMERICAN COAL
CORPORATION

Tous les charbons anthracites et bitumineux

Callois — Ecosais — Américain

Coke LaSalle — Huile à chauffage

Livraison dans toute la ville.

Tél. BELair 4816 — 4338, St-Denis

Larue & Trudel

COMPTABLES AGRÉÉS

CHARTERED ACCOUNTANTS

Québec

J. Arthur LaRue, C.A. Eugène Trudel, C.A.

J. Wilfrid Boulet, C.A. Maurice Charré, C.A.

A. Emile Beaulieu, C.A. David Robillard, C.A.

Maurice Boulanger, C.A. Jean-Paul Gauthier, C.A.

Jacques LaRue, C.A.

LARUE TRUDEL & PICHÉ

Syndic et Liquidateurs

Québec

Edif. Banque Canadienne 721, Edif. Assurance

Nationale

71, rue St-Pierre. 276, St-Jacques O.

ENCADREURS

Morency Frères, limitée

458, Ste-Catherine E. Har. 6891

Encadrement — Dorure — Matériel

d'artistes.

CHOIX d'oeuvres canadiennes, tableaux, eaux-fortes, gravures sur bois, etc.

EBENISTES-REMBOURREURS

Louis Pistono & Cie

EBENISTES-REMBOURREURS

Atelier artistique d'ameublements et d'ébénisterie d'art. Meubles de styles.

Fabrication de meubles de tous genres sur commande, ainsi que réparations de toutes sortes.

4240 RUE ST-DENIS MONTREAL

Tél. BELair 0798

REMBOURREUR — MATELASSIER

Maison Boyer

SPECIALITES: Meubles et matelas sur commande ainsi que réparations.

Estimés gratuits sur demande.

5043-47 ST-DENIS : MONTREAL

Tél. BE. 8328

F. Cerceau

Dom. Sq. Bldg - Mezz Floor - Montréal

TENTURES - RIDEAUX

Décoration de votre intérieur en harmonie avec les préférences de votre goût. Originalité, distinction, prix modéré.

ESTIME SUR DEMANDE LA. 0601

RELIURE

435, Lagachetière Est LANC. 1424

RELIURE FRANÇAISE

RELIURE D'ART

SPECIALITE: Reliure de bibliothèque

Tranche dorée.

Cuir et papiers français

DEMANDEZ NOTRE TARIF.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de

librairie du "Devoir", 430 rue

Notre-Dame est, Montréal. (Té-

lphone: HARBOR 1241)

ENTREPRENEURS GENERAUX

SPECIALITE: Edifices Religieux — Béton armé

H. DUFRESNE & FILS, Limitée

OUVRAGE au contrat, pourcentage ou journée — Plans et estimés fournis sur demande — Transport de matériaux, spécialité: édifices en pierre ou brique — 30 années d'expérience — Satisfaction garantie.

Résidence: 44 ST-MATTHIEU

St-Laurent: Tél. BY. 1759

Bureau: 30, RUE ST-JACQUES O.

Tél. HA. 2068 MONTREAL

Compagnie
d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTREAL

NARCISSE DUCHARME, PRESIDENT

La Page féminine

Mon carnet

4 février 1931.

Deux poches de braves petites fèves élaboraient dans l'entrepôt d'à côté, leurs rêves d'avenir. Il y en avait qui avaient hâte de trouver acheteur pour s'en aller servir à ces savoureuses potées de fèves au lard que tant de monde aime; d'autres tâdaient de se voir bouillir à petits soubres dans la marmite et se transformer peu à peu en bonne soupe; quelques-unes, beaucoup plus ambitieuses, aspiraient à la royauté: quel bonheur si, à certaine fête des Rois, on pouvait les trouver dans une part de gâteau!

Un gros feu éclate dans l'édifice: les petites fèves, beaucoup moins braves, commencent de trembler dans leurs poches... des poutres s'écroulent, des murs tombent. Secouées d'un grand frisson d'effroi, les deux poches roulent, roulent, et s'en viennent, inconscientes, passer par un grand trou pratiqué par le feu, et s'éventrer dans la cave voisine, qui se trouve être une cave très distinguée: une cave de librairie.

Et là, au milieu des livres noyés et de la poussière de charbon, les haricots se réveillent dans la plus savante giclote que rêves n'auraient jamais connue.

Mignon

Réunion annuelle

A L'HOPITAL ST-JOSEPH DES CONVALESCENTES

L'assemblée annuelle des dames patronnesses de l'Hôpital St-Joseph des Convalescentes a eu lieu ces jours derniers sous la présidence du Rév. P. Germain-Marie, O.F.M., et du Dr A. Denis, M.P., surintendant médical de l'institution.

Le rapport des activités de l'année a prouvé un généreux dévouement à l'œuvre de la part de ces dames. Au cours de l'année écoulée, 302 convalescentes ont été reçues gratuitement à l'Hôpital St-Joseph; 13245 jours d'hospitalisation ont été enregistrés.

Le comité des dames patronnesses est ainsi composé pour 1931:

Présidentes honoraires: Mmes N. A. Timmins, P. Beaudry, Eug. Desmarais, J.-B. Desrosiers; Présidente active: Mme Hector Barsalou; vice-présidentes: Mmes Eug. Vian et C.E. Gravel; trésorière: Rév. Sœur Lavallée; assistante-trésorière: Mlle E. Gauthier; secrétaire: Mme O. Quesnel; assistante-secrétaire: Mlle A. Champagne; conseillères: Mmes A. St-Pierre, T. Osteli, Jos. Hurtubise, A. Lemoine, A. Denis, J.-N. Savignac, H. Lussier, E. Simard, O. Asselin, J.-F. Vallée, L. Lepage, D. A. Lafontaine, F.-X. Fleury, L.-A. Lefebvre; Mlles H. Gravel, T. Gravel, A. Drolet, A. Dubort.

LES BEBES SE

REMETTENT PAR CE PROCEDE SIMPLE

Les médecins disent que les aliments qui surissent dans le tube digestif du bébé sont habituellement ceux qui les empêchent d'acquiescer le poids normal. Et la meilleure preuve, à l'appui de cette affirmation, c'est l'amélioration rapide qui se produit chez tout bébé faible, maussade, chétif, quand vous lui nettoyez l'estomac et les intestins et les remettez en ordre avec quelques doses de cet agréable Castoria de Fletcher, de composition purement végétale. Cette préparation douce et inoffensive est la première chose que se présente à la pensée du médecin pour débarrasser les bébés et les enfants de maux tels que coliques, gaz, constipation, diarrhée, rhume, etc. Assurez-vous que l'on vous donne bien le Castoria authentique, dans la bouteille qui porte la signature de Fletcher.

Prochaine réunion des professeurs

L'Alliance Catholique des Professeurs de Montréal, section des institutrices, tiendra sa prochaine réunion le samedi, 7 février, à 2h. 15 p.m., à l'école Jeanne-Mance, 335 est, rue de Montigny, sous la présidence d'honneur de M. l'abbé J.-A. Foucher, curé de la paroisse Saint-André de Kostka, membre de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Le programme est élaboré comme suit:

1. Ouverture: Liebesfreud, de Kreiser, Mlle Lucille Tassé. 2. Bienvenue: Mlle D. Racicot, présidente. 3. Lecture des minutes de la dernière assemblée: Mlle Germaine Richard, secrétaire. 4. Récitation: Mlle Jeanne Cadot, institutrice à l'école Saint-François-Xavier. 5. Conférence: La formation sociale de l'enfant: Mlle Rachel Bruneau, institutrice à l'école Sainte-Philomène. 6. Solo de violon: Mlle Laurette Duchesne, institutrice à l'école Bruchési; au piano: Mlle Cécile Lalonde, institutrice à l'école Sainte-Cunégonde. 7. Appréciation des travaux: M. l'abbé W. Lessard, visiteur des Ecoles du District Est. 8. Allocutions.

Aux anciennes du pensionnat Ste-Angele

Le samedi, 14 février, à 2 heures 30 de l'après-midi, aura lieu la réunion des anciennes élèves du Pensionnat Ste-Angele, Ste-Cunégonde, au couvent, coin des rues St-Antoine et Vinet.

Cette assemblée sera l'occasion d'une partie de cartes où toutes les anciennes sont cordialement invitées.

Pour renseignements, l'on peut communiquer avec la présidente, Mme J.-P.-L. Bérubé, Dollard 8917; la trésorière, Mme G.-E. Cartier, Harbour 0312; la secrétaire, Mme J.-E. Racicot, Harbour 9020, ainsi que l'assistante-secrétaire, Mlle Marguerite Brunet, Walnut 6569.

Retraites fermées

Retraites fermées à la Villa Notre-Dame du Très Saint Sacrement, 10, avenue Bellevue, Sherbrooke, P. Q.
Du 9 au 12 février pour dames;
Du 20 au 23 février, pour jeunes filles;
Du 2 au 5 mars, pour jeunes filles;
Du 9 au 12 mars, pour dames.
Prière d'envoyer son nom d'avance.

L'attention

Nous n'avons rien en nous de plus original que l'attention, ni qui nous appartienne plus en propre. Les lueurs de talent, la facilité, les saillies, nous font ressembler à beaucoup de gens dans ce pays où l'on a fait un assez médiocre éloge de l'esprit en disant qu'il court les rues. Il y a certaines qualités qui ne sont pas un cachet, un certain esprit qu'on attrape, comme plus d'un défaut, par l'imitation. Si c'est cet esprit-là qui court les rues, je ne sortirai pas pour le voir passer. L'attention, c'est véritablement la personne. Quand je lis un travail dont elle a tracé le plan, lié les parties, pesé les mots, ce ne sont plus des pages, c'est quelqu'un que je vois; je ferais son portrait, je me prendrais à envier un tel fils à ses parents, et je féliciterais la société de ce qu'il lui est né un homme.

Vos maîtres ne vous demandent pas un esprit brillant, une imagination heureuse. Cela ne s'enseigne ni ne s'apprend. Mais ils ont raison de vous demander ce dont nous sommes tous capables par la volonté, je veux dire l'attention, qui n'est que la volonté appliquée à la conduite de l'esprit. C'est un bien dont nul n'est privé, parce qu'il a plu à Dieu de faire de tout homme un être libre et responsable. Sans doute, il ne suffit pas de l'attention pour devenir un esprit supérieur; mais c'est assez pour n'être pas médiocre. Il n'y a pas de couronnes pour tout le monde; mais il n'est personne qui ne puisse conquérir par l'attention quelque chose qui n'est au-dessous d'aucune couronne, la connaissance de ses forces, et cet art d'en user, par lequel on tient une place utile dans le monde, et l'on y laisse un vide quand on en sort.

Desiré NISARD

Le cinéma de demain

Les films sonores, parlants et chantants, connaissent, à l'heure actuelle, une grande vogue, nous pourrions dire un regain de curiosité.

Déjà, en 1895, Edison essayait d'associer le phonographe et le cinéma. La synchronisation (concordance de temps exacte entre les images et les sons) laissait fort à désirer.

Elle fut réalisée par Gaumont, en 1902.

La liaison des deux appareils était confiée à l'électricité; mais les déficiences du phonographe (frottements du mécanisme, grincement de l'aiguille, vibrations parasites) rendaient l'élocution plutôt désagréable et l'essai ne fut pas généralisé.

En 1927, faute de pouvoir se renouveler dans ses scénarios et ses méthodes, l'industrie cinématographique aux Etats-Unis était menacée d'une crise grave. Pour y remédier, une firme eut l'heureuse inspiration de remettre à l'étude le procédé de cinéma sonore de Gaumont.

La chose réussit, une veine nouvelle était trouvée.

Les films sonores sont réalisés suivant deux procédés. Le premier, appelé «vitaphone», repose sur l'emploi synchronique du film et du phonographe.

Dans le second procédé, dit «mouviéon», les vibrations sonores s'impressionnent sur la pellicule, entre la marge du film et l'image, soit sous la forme de barres égales, mais variant en densité, soit sous la forme d'une série de dentelures variant en grandeur.

Quand le film est projeté, les gradations en densité ou en grandeur qui y sont imprimées sont traversées par le rayon lumineux du foyer; ce rayon influence une alvéole photo-électrique, laquelle contrôle l'appareil, qui recrée les ondes sonores.

Il semble que le cinéma sonore soit le cinéma de l'avenir, car il se rapproche intensément de la vie. Il ouvre à l'apostolat par le cinéma de larges horizons. Ne pourra-t-il pas enregistrer, avec leurs gestes et leurs éloquentes périodes, les maîtres de la chaire? Ne pourra-t-il faire vibrer la splendeur des solennités liturgiques?

L'Etoile Nocturne.

BON A SAVOIR

POUR SE DEBARRASSER DES INSECTES

Les mites n'aiment pas le savon et l'encens d'imprimerie.

Les fourmis rouges n'aiment pas le persil. Elles disparaissent comme par magie si on répand des branches de persil dans leurs lieux favoris.

Un sachet odorant pour éloigner les mites se compose comme suit: 1/2 once de clou de girofle, 1/2 once de muscade et 1/2 once de graines de carvi.

S'il y a des mites dans les tapis, faites bouillir quelques boulettes de camphre dans l'eau, trempez un balai propre dans le mélange et balayez le tapis avec le balai mouillé.

Les souricières devraient être échaudées et aérées après deux ou trois captures, autrement elles seront pratiquement inutiles.

Le mercure, battu avec le blanc d'un œuf et appliqué avec une plume, débarrassera bientôt le lit des punaises, et il reste bon durant des années.

On devrait arroser de térebenthine les endroits où se tiennent les blattes. Elle les détruit souvent et les chasse toujours.

La graine de tournesol fait un meilleur appât que le fromage pour les souricières.

Heure sainte

Demain soir, veille du premier vendredi, il y aura une Heure Sainte, au Couvent de Marie Réparatrice, de 8 à 9 heures.

Tous les zéloteurs et zélatrices et les membres de l'Heure Sainte sont priés d'être présents.

Chapelle de Marie Réparatrice, 1025, Mont-Royal Ouest.

Cercle St-Viateur

Le Cercle Saint-Viateur de l'A. C. J. C. d'Outremont, organisé pour le 3 mars prochain, à 8 heures 30, une grande soirée. Le conférencier sera le P. L. Gauthier, C.S.V., qui parlera de la «Jeunesse rouge en pays soviétique». Les membres du cercle interpréteront ensuite une comédie intitulée: «Le secret de Partholène». L'orchestre de Saint-Viateur, sous la direction de M. Latour, fera les frais de la musique.

CHEZ LES ACADIENS de la LOUISIANE

Voyage organisé et dirigé par le «Devoir»
via Canadian National — Illinois Central — Southern Pacific

Départ de Montréal: dimanche, 12 avril 1931

Retour: mardi 28 avril — Billet valide jusqu'au 15 juin

A l'aller, le long du Mississippi, sur les traces des pionniers de la Nouvelle-France

Visite de CHICAGO, ST-LOUIS, le fort de CHARTRES, VICKSBURG, NATCHEZ, la NOUVELLE-ORLEANS et CINQ JOURS au pays LOUISIANAIS D'EVANGELINE.

Au retour, en paquebot, par le golfe du Mexique et l'Atlantique jusqu'à New-York

Retour facultatif par toutes routes

PRIX DE MONTREAL ET RETOUR: 16 JOURS

Lit du haut	\$183.	Compartment à 2, \$225.
Lit du bas	\$195.	Salon à 3, \$230.
		par personne

Billets à prix spéciaux de toutes les gares du Canada et des Etats-Unis

TOUS FRAIS COMPRIS: Chemin de fer, pullman, cabine extérieure de première classe, visites, excursions en autobus, séjour aux hôtels, repas sur le paquebot.

NE SONT PAS COMPRIS: les pourboires et les repas en dehors du paquebot.

Places limitées — S'inscrire tôt.

Le «Devoir» Service des Voyages

430, Notre-Dame Est — Tél. HARBOR 1241 — Montréal

Un ami des femmes



Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Lydia E. PINKHAM MEDICINE CO.
Lynn, Mass., U.S.A.
et Cobourg, Ont., Canada.



Pourquoi ne pas goûter à notre

Nouveau Restaurant

du neuvième étage?

C'est devenu, et en peu

de temps, le rendez-vous favori de tout Montréal. La richesse et la beauté du lieu agissent comme un aimant sur le public: tous y viennent irrésistiblement. La réputation de notre excellente cuisine n'est plus à faire. Il y a orchestre pendant le lunch et le goûter

Déjeuner, de 9 à 11 a.m.

Lunchs spéciaux, de 11 a.m. à 12.15 p.m.

Lunchs, de 12.30 à 2.30 p.m.

Goûter servi de 2.30 à 5.30 p.m.

Neuvième étage

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

Fuérailles de Madame A. Laplante

Les funérailles de Mme veuve Adélaïde Laplante, née Aida Letourneau, fille de feu M. Siméon Letourneau, ont eu lieu à Saint-Constant de Laprairie, le 31 janvier. La défunte habitait Montréal.

Elle laisse huit enfants: Anita, (Mme Roland Grandchamp), Rodolphe, Fernand, Gérard, Marcel, Oswald, Madeleine, Gabrielle, son beau-père, M. Raphaël Laplante, son gendre, M. Roland Grandchamp; ses beaux-frères: MM. Lucien Desjardins, Adolphe Lefort et Zénon Péladeau; sa belle-sœur Mme R. Laplante; ses belles-filles: Mmes R. Laplante et G. Laplante; ses frères et sœurs: Hercule, Elzéar, Mme Z. Péladeau (Cyrille), Ladislav, Alonzo, Oswald, Hector, Clothilde, Marius, Blanche (Sr Marie-Antoinette de Florence, des SS. de Sainte-Anne), Yvonne (Mme Lucien Desjardins), Conrad et Adrienne.

La défunte était la mère de Rodolphe Laplante, ancien directeur de la Survivance d'Edmonton, et ancien secrétaire général de l'Association canadienne-française de l'Alberta, maintenant chef du service de publicité de la Banque Provinciale du Canada.

La dépouille mortelle partit de la gare de Saint-Henri pour se rendre à Saint-Constant, où le service funéraire fut chanté à l'arrivée du train venant de Montréal. Les porteurs étaient six frères de la défunte: Hercule, Elzéar, Alonzo, Ladislav, Hector et Marius.

Conduisaient le deuil: ses quatre fils, son gendre, M. Roland Grandchamp, son beau-frère, M. Lucien Desjardins, son beau-père, M. Raphaël Laplante. Les porteurs du poêle étaient Mmes J. Crevier, J.-A. Ricard, Thérèse, O. Lachapelle, A. Sauvé et Dufresne.

Ont aussi accompagné le cortège: Oscar Chabot, Richard Laplante, Dr A.-H. Armand, Léopold Daignault, J.-A. Toun, R. Montpied, J.-O. Ricard, W. Toun, G. Jean, M. Carboneau, F. Grand-

ERNEST LAVIGNE

Organiste à St-Jean-Baptiste
Professeur de piano, orgue,
théorie, solfège.

958, avenue Duluth Est

Tél. F.Rentonac 5344 — Montréal

Mascarade d'enfants

L'Association des citoyens du quartier Laurier organise pour les enfants âgés de seize ans des quartiers Laurier et Saint-Michel, une mascarade qui aura lieu le lundi, 9 février prochain, à la patinoire de la rue Saint-Dominique, entre Laurier et Fairmount. Plus de 150 enfants se sont déjà inscrits auprès des gardiens. L'Association a déjà obtenu de nombreux prix. Tous ceux qui voudraient bien contribuer au succès de la fête sont priés de communiquer avec M. J.-P.-L. Bérubé ou M. Anthime Desjardins.

Feuilleton du «Devoir»

TROP CHER

par Marie LE MIÈRE

18 (Suite)

— Qu'avez-vous?

— Rien... Un peu de fatigue, je crois; ne t'inquiète pas, ma chérie.

Le soir, Georges écrivait à sa mère quelques lignes brèves et fiévreuses; le lendemain, ce message allait trouver, dans une vieille maison de Rouen, à l'ombre d'une vieille église, une vieille femme dont les épaules se courbaient sous les deuils et dont les yeux avaient beaucoup pleuré. Pourtant ces yeux, ternis et pâlis par les larmes, gardaient une expression candide et jeune, car ils reflétaient la jeunesse immortelle de l'âme. Mme Fresnay se hâta d'ouvrir la lettre, lut et relut les deux pages; puis

elle baisa l'écriture de son fils, et murmura:

— Alors, c'est décidé, il se marie. Tant mieux, mon Dieu, tant mieux!

Elle replia le papier et demeura longtemps songeuse, ses yeux clairs attachés sur une photographie de Georges, suspendue au-dessus de la table de travail.

«Il m'oublie, le cher petit, pensa-t-elle. Ses lettres sont bien courtes, il ne vient pas souvent, et quand il vient, il est si pressé de repartir! Enfin!... à son âge, c'est bien naturel qu'il s'attache à une belle jeune fille, et qu'il délaisse un peu une pauvre vieille comme moi...»

Elle joignit les mains, regarda

l'église Saint-Ouen qui s'élevait sur le ciel pâle du soir, comme une ombre épaisse aux lignes arrêtées. Des paupières de Mme Fresnay deux larmes coulèrent, calmes et lentes, sans la moindre crispation du visage.

«Il est bon, pourtant, mon Georges, reprit-elle, et moi j'aimerais beaucoup sa petite Yvonne. Elle est bonne et pieuse, il a bien fait de la choisir... Oh! Vous les bénirez, n'est-ce pas, mon Dieu?»

VI

«C'est un beau mariage, se répétaient les invités, en pénétrant par groupes à la Bluffe. Tous deux sont riches, jeunes, bien posés, distingués; et avec cela, le cœur y est, paraît-il! Un vrai roman!»

Dans le salon, embaumé et fleuri par d'immenses gerbes blanches, le murmure des conversations se mêla au bruissement des soies. Léopold Grandlieu va et vient, fait un peu l'important, vante ouvertement le marié qui est son ami, vante plus discrètement la mariée qui est sa nièce. Lui, Léopold, eût désiré que la jeune fille passât à Paris le temps des fiançailles, et que la cérémonie nuptiale se fit à la Madeleine; mais la santé de Michel s'est opposée à

cette combinaison. On dirait pourtant que ce cher Michel reprend des forces. L'affection paternelle, sans doute... Il souffrirait tant, s'il ne pouvait conduire sa fille à l'autel!

Aujourd'hui, le banquier affiche une grande amitié pour son frère, et le loue avec autant de conviction qu'il le dénigrerait auparavant. En réalité, si les circonstances ont rendu plus fréquentes, entre les Grandlieu, les relations extérieures, elles n'ont pu rapprocher les âmes.

«C'est encore le printemps: sous l'azur idéal, juin ouvre les roses et laisse chanter les oiseaux. L'impatience instinctive de Georges a hâté la conclusion du mariage: il lui tarde de voir Yvonne unie à lui par un lien que personne ne pourra plus briser! La femme de Léopold s'est mise à la disposition de la jeune fille, s'occupant, plutôt par amour-propre familial que par dévouement, de toutes les questions matérielles... Yvonne a laissé faire sa tante, s'en rapportant absolument à elle pour le choix du trousseau et du mobilier. Un tel détachement; une fois elle a dit à sa nièce: — Comment donc se fait-il, ma chère enfant, que tu ne sois pas

plus coquette? Comment ne cherches-tu pas davantage à te rendre belle pour plaire à ton fiancé?

Yvonne a répondu avec une simplicité ravissante:

— Telle que je suis, je lui plais toujours, puisqu'il m'aime!

C'est ainsi qu'elle est sûre de lui; elle n'a pas un doute, pas une arrière-pensée!... Elles ont passé vite, les semaines enchantées des fiançailles. Maintenant Yvonne, revêtue de sa robe de nocce, s'abandonne à sa tante qui achève de la parer! Une solennelle émotion remplit la jeune fille, mais elle ne tremble ni ne frissonne; elle a trop de confiance en Georges, elle croit lire en lui comme en un livre ouvert.

C'est vraiment une belle mariée; Wilhelmine, avec son goût raffiné de mondaine, a compris le charme de sa nièce. Elle a donc préféré, aux satins et aux brocarts, une soie mince, presque mate, dont les plis souples drapent Yvonne sans l'alourdir, et dont les reflets atténués laissent en valeur ce teint si pâle, à peine nuancé, aux joues et aux tempes, par une touche dorée excessivement légère... Et Wilhelmine prend le grand voile de tulle, le déploie sur Yvonne, enveloppe

comme d'une vapeur immaculée la douceur et la pureté de la blanche apparition... Et Michel, assis au fond de la chambre, regarde à travers ses larmes.

Que n'a-t-il pas fait pour s'épargner le chagrin de manquer à sa fille en un tel jour! Dieu soit béni! Il va pouvoir accompagner Yvonne jusqu'au bout. Depuis des semaines, il se soigne en vue de cette journée, il espère supporter, sans témoigner de faiblesses, les fatigues et les secousses qui l'attendent... Mais quelque chose lui dit que ce sera l'ultime effort, et qu'ensuite... Enfin, il aura rempli toute sa mission; à la grâce le Dieu!

On vient annoncer que M. Fresnay arrive; il faut descendre.

— Là, dit Wilhelmine, contemplant son oeuvre avec extase; viens, Yvonne, tu es très bien!

En effet, jamais le voile de mariée n'ombrageait un front plus beau, jamais les fleurs d'orange ne couronnaient une plus opulente chevelure. Yvonne descend lentement, relevant sa longue traine; dès qu'elle apparaît sur le seuil du salon, Fresnay s'élance, lui prend les deux mains, la couvre d'un regard d'admiration ardente. Il paraît un peu nerveux, un cerne est sous ses orbites, sa parole est plus

précipitée que de coutume. Une insomnie fiévreuse l'a tourmenté, cette nuit... Il s'est dit que, dans quelques heures, ce serait le définitif et l'irrévocable; mais il est trop aveuglé pour discerner ce qu'il doit faire, trop poussé en avant pour retourner en arrière. En somme, dans quelques heures, il aura ce qu'il a voulu, ce qu'il a préféré à la justice, à l'honnêteté, à Dieu, ce qu'il veut encore, fût-ce à l'exclusion de tout le reste.

Elle souhaiterait voir son fils plus calme dans le bonheur, cette vieille femme la douce figure, aux cheveux blancs, aux yeux bleus, cette vieille mère qui s'approche d'Yvonne et lui murmure: — Chère petite, nous nous aimons bien!...

Un flot de tendre sympathie dilate le cœur d'Yvonne; mais elle n'a pas le temps de répondre, comme elle le désirerait, à la mère de Georges. La voiture attend, l'heure presse, la mariée monte avec son père, le coupé roule à travers la campagne ensolarée et magnifique. La jeune fille ferme les yeux, écoutant sa pensée.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 470, «Notre-Dame Est», à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). DIRECTEURS: J. B. LAFRANCE, éditeur et secrétaire.

Au conseil municipal

La construction des tunnels — Un bain public — Un poste de police et de pompiers — Le contrat avec le tramway sur le tunnel de la rue Wellington — Deux règlements d'empunt — Le règlement de la fumée

A sa séance relativement brève d'hier, le conseil municipal a expédié beaucoup de besogne. Outre les rapports du comité exécutif, dont ont trouvé la liste ailleurs, et qui comportent des articles importants comme les tunnels rue St-Hubert et Boulevard Décarie, des tunnels pour piétons, rue Sherbrooke, et Ave. du Parc, un bain public de \$100,000, un poste de police et de pompiers dans Saint-Jean, etc.; le conseil a approuvé le contrat de la ville et du tramway pour le tunnel Wellington, a voté deux règlements d'empunt pour des égouts collecteurs, le règlement contre la fumée, et deux règlements permettant à l'American Can Co. et à Henry Morgan & Co. Ltd., d'ériger des passerelles au-dessus des rues Jeanne-d'Arc et Aylmer respectivement.

M. Drummond occupa le fauteuil pendant toute la séance. L'on passe d'abord une résolution de sympathie pour la mort de l'échevin Lippens, son pupille étant drapé de noir et portant une couronne; les échevins observèrent debout une minute de silence puis le conseil s'ajourne.

A la reprise, à l'article des communications et requêtes, M. Lalonde propose l'envoi aux archives d'une résolution du Club Ouvrier Conservateur Préfontaine protestant contre l'attitude de M. Lalonde sur la commercialisation de la rue Sherbrooke. Les deux autres requêtes, une du Club Ouvrier Maisonnette recommandant la journée de 8 heures avec salaire de 10 heures et une autre du Club Ouvrier Montcalm demandant que la pierre de taille soit ouverte au chantier municipal sont envoyées au comité exécutif.

Les pelles mécaniques

Le rapport no 3 du comité exécutif donne occasion à plusieurs échevins de dire leur fait aux pelles mécaniques. M. Gabias demande que dans les contrats de travaux pour aider les chômeurs il soit stipulé qu'on ne se servira pas de pelles mécaniques.

M. Bray: Nous pourrions bien demander au plus bas soumissionnaire qu'elle différence il y aurait entre les deux systèmes et donner un crédit supplémentaire.

M. Biggar: Le meilleur moyen de satisfaire M. Gabias, ce serait de faire exécuter les travaux en régie. M. Gabias: Il n'y a qu'à mettre la condition dans les contrats. Cela coûtera plus cher à la ville, mais c'est préférable aux secours directs: les chômeurs veulent travailler.

M. Lalonde se demande si le gouvernement serait disposé à accepter cette clause. M. Dubreuil signale que dans son quartier le seul travail qui reste à faire, c'est le tunnel de la rue Saint-Hubert, et que si on ne le creuse pas à la pelle, il ne pourra donner à ses électeurs le travail dont ils ont besoin.

Sur le rapport no 1 relatif à un terrain de jeu dans Saint-Henri, M. Biggar met un ajournement. C'est le seul des vingt rapports.

Les deux motions suivantes furent ensuite adoptées.

Attendu que, si l'on en croit les journaux, les autorités fédérales auraient enfin décidé de faire quel que chose pour améliorer le service postal à Montréal;

Proposé par l'échevin Biggar, appuyé par l'échevin Fortin,

Que le Conseil insiste auprès des dites autorités fédérales pour qu'elles mettent à exécution sans plus de retard les projets qu'elles ont élaborés à ce sujet.

Proposé par l'échevin Dupuis, appuyé par l'échevin Biggar,

L'Heure Municipale

Que le Comité exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires en vue de faire irradier une heure musicale municipale chaque semaine.

M. Dupuis eut quelque difficulté à parler sur sa motion de radio; une statique impitoyable criait sans trêve: *Curry, curry*. Après que M. Dupuis eut expliqué les avantages de la radio pour la publicité, M. Demers lui demanda s'il préconisait ou non l'installation. M. Dupuis répondit: l'échevin de Saint-Jean-Baptiste ne me compromettra pas sur ce sujet: je n'ai pas étudié la question.

Contrat du tunnel

Le no 1 de l'ordre du jour, c'était le contrat de la ville avec la compagnie des tramways relativement à la quote-part de cette dernière dans le coût de construction du tunnel sous le canal Lachine, à la rue Wellington. M. Legault veut parler, mais doit attendre que l'on ait fini de crier *curry*; il s'enquiert enfin si l'on demandera des soumissions.

M. Biggar: La question est hors d'ordre comme la dernière fois; je soule une point d'ordre. M. Gabias demande lecture du rapport. M. Legault interrompit la lecture pour se plaindre de l'article qui comporte remboursement par la ville de la part payée par la compagnie avançant sa liquidation. M. Legault demande que, le cas échéant, on tienne compte de la dépréciation.

M. Biggar: La clause dont M. Legault se plaint est dans le statut passé par le gouvernement de Québec. M. Gabias tente d'expliquer ce qu'a dit M. Legault, mais M. Biggar répond: "Y comprend rien"; ce à quoi M. Legault rétorque: "Le jour va venir où la population va comprendre."

M. Bray: Le contrat passé aujourd'hui est basé sur le contrat passé jadis par Québec. Le point que vous soulevez, nous l'avons soulevé aussi, mais on nous a dit qu'on ne peut rien changer. On s'échauffe au sujet du contrat original du tramway, et M. Gabias, pour faire la paix, dit qu'il n'y a pas beaucoup d'échevins

actuels qui l'étaient alors, que M. Legault n'était pas au conseil dans le temps, et qu'il n'est pas convenable de blâmer quelqu'un pour une chose à laquelle il n'a pas participé.

M. Dupuis soule une point d'ordre sur le fait qu'on discute une autre question que celle qui est en cause, mais le point d'ordre est rejeté. M. Legault demande à poser une question au président de l'exécutif, mais M. Biggar soule un point d'ordre parce que M. Legault a déjà parlé sur la question. Cependant M. Bray consent à la question et M. Legault demande quelle serait la situation si l'on creusait le canal dans 25 ou 30 ans. M. Bray répond: Je ne peux pas dire ce qui se fera dans 25 ans.

Deux emprunts

Le conseil vote les trois lectures de deux règlements d'empunt pour égouts collecteurs: un emprunt de \$7,500,000 pour l'égout collecteur du nord, des émissaires d'égout avec une sortie principale, une usine d'épuration et autres accessoires; une autre de \$2,550,000 pour l'égout collecteur des quartiers de Lormier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Laurier et Saint-Michel, et deux embranchements appelés Saint-Urbain-Saint-Viateur et Franche-Masson-boulevard Saint-Joseph.

Le conseil passe ensuite les deux règlements qui permettent à l'American Can Company et à Henry Morgan & Co. Ltd., de construire des passerelles entre leurs édifices, au-dessus des rues Jeanne-d'Arc et Aylmer respectivement. Ces rues sont des culs-de-sac et leur développement ne sera pas entravé par ces passerelles. M. Legault se plaint de ce que l'on impose sur les rues en question une servitude perpétuelle; M. Bray répond que les maisons en question veulent construire des passerelles permanentes et d'une belle apparence, et que d'ailleurs cela s'est toujours fait ainsi. M. Legault déclare que si l'on a mal fait dans le passé, ce n'est pas une raison pour continuer.

La fumée

Puis l'on passe le règlement contre la fumée, qui crée un système d'inspection des usines, pour voir l'installation des appareils de manière à ce qu'elles émettent le moins de fumée possible, et comportent des pénalités contre ceux qui ne se soumettront pas au règlement.

RAPPORTS SOUMIS AUX ECHEVINS

A LA SEANCE MUNICIPALE D'HIER APRES-MIDI

Liste des rapports adoptés hier après-midi par le conseil municipal:

1.—A l'effet de décréter l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de certains immeubles requis pour la construction d'un tunnel sous le canal Lachine.

2.—A l'effet de donner instructions aux avocats de faire la procédure nécessaire pour l'établissement de lignes hémioniques sur la rue Smith.

3.—A l'effet d'accorder, à M. J. H. Lavoie, le contrat pour la construction d'un tunnel pour les piétons, sous l'Avenue du Parc, à la rue Duluth, au prix de \$11,635, et de voter à cette fin un crédit de \$20,000.

4.—A l'effet de décréter l'élargissement de la rue Hochelaga, sur le côté sud, entre les rues Montgomery et Wurtelle, et de voter un crédit de \$25,000 à cette fin.

5.—A l'effet d'accorder à The Concrete Construction Limited le contrat pour la construction d'un bain public à l'angle des rues Ontario et Florin, au prix de \$80,220, et de voter un crédit de \$100,000 à cette fin.

6.—A l'effet de soumettre à la Commission des Chemins de fer les plans du tunnel projeté sous les voies de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, au boulevard Saint-Joseph.

7.—A l'effet d'approuver un projet de bail re: empiètement par la maison Mongeau et Robert Co. Ltée, sur la propriété de la Cité.

8.—A l'effet de constituer en corporation l'association dite: "Notre-Dame de Grâces Business Men's Association".

9.—A l'effet d'accepter l'offre de M. F. J. Doherty de céder pour la somme de \$1,300 les terrains situés dans le quadrilatère formé par les avenues Mayfair, Chester, Fielding et King Edward.

10.—A l'effet d'accorder à M. Marchessault et Fils, Ltée, le contrat pour la construction d'un tunnel pour les piétons sous les voies du C.P.R., à la rue King Edward, et de voter des crédits à cette fin.

11.—A l'effet d'accorder à The Atlas Construction Co. Ltd., le contrat pour la construction d'un tunnel sous les voies du C.P.R. à la rue St-Hubert, et de voter des crédits à cette fin.

12.—A l'effet d'accorder à M. G. Archambault Ltée, le contrat pour la construction du poste de police et de pompiers du quartier Saint-Jean, au prix de \$155,800, et de voter à cette fin un crédit de \$170,000.

13.—A l'effet d'accorder à la St. George Construction Co. Ltd., le contrat pour la construction d'un tunnel pour piétons, sous la rue Sherbrooke, à la rue Maisonnette, au prix approximatif de \$17,823.50 et de voter à cette fin un crédit de \$27,000.

14.—A l'effet d'accorder le contrat pour la confection d'uniformes des employés des départements de police et des incendies, à Mark Fisher Sons and Co. Ltd.

15.—A l'effet d'autoriser le paiement, aux hôpitaux Alexandra et Notre-Dame, de la somme de \$63,170.20 pour soins donnés aux malades placés par la cité dans ces hôpitaux, durant le dernier trimestre de 1930.

16.—Soumettant un projet de règlement à l'effet d'amender le règlement no 926 concernant les établissements de produits alimentaires et les restaurants.

18.—A l'effet d'accorder à la "Quebec Paving Company, Limited", le contrat pour la construction du tunnel sous les voies du C.P.R., au boulevard Décarie, quartier Mont-

AU CONSEIL LEGISLATIF

LE DEUIL DE M. OUELLETTE — ADOPTION DE BILLS

Québec, 4. — Après avoir siégé pendant une dizaine de minutes, hier après-midi, le Conseil législatif, sur la proposition de M. Bryson, en l'absence du leader du Conseil, M. Pérodeau, secondé par M. Thomas Chapais, que la Chambre s'ajourne en signe de deuil par respect pour la mort de M. Edouard Ouellette, s'est ajourné à trois heures et demie cet après-midi.

Sur le pupitre du conseiller défunt s'élevait une couronne mortuaire.

Les bills suivants ont été passés en première lecture:

Loi concernant la succession de l'hon. M. Masson;

Loi concernant la succession de M. J.-O. Villeneuve;

Loi amendant la charte de la cité de Verdun;

Loi ratifiant un acte entre la ville de Kénogami et la Cie Price;

Loi concernant la Cie des Tramways de Chambly, Verchères, Laprairie;

Loi concernant certains règlements de la paroisse de Saint-Césaire;

Loi amendant le code de procédure civile relativement aux examens préliminaires.

En deuxième lecture les deux bills suivants ont été passés et référés au comité des bills privés:

Loi abolissant certaines servitudes sur des lots de la paroisse de Montréal et du village de la Côte-des-Neiges;

Loi modifiant la charte de la ville d'Outremont.

Les fermes de démonstration

Québec, 4. — M. Godbout a appris à M. Blain qu'aucun octroi n'a été accordé à des syndicats coopératifs agricoles depuis le 4 avril 1930 et que la loi ne donne pas d'avantages ou d'octrois spéciaux aux sociétés coopératives agricoles.

M. Godbout a répondu au député de Laval que l'on compte actuellement dans la province de Québec quarante-six fermes de démonstration qui ont coûté au gouvernement la somme de \$242,009.97; que quatre fermes ont été établies depuis le 4 février 1930: chez les Frères des Ecoles chrétiennes, à St-Jérôme de Terrebonne, chez M. Edouard Leblanc, de St-Jacques, Montcalm; chez M. Jean-Baptiste Morin, de Campbell's Bay, Pontiac; chez M. Armand Rivest, de Ville-Marie, Témiscamingue.

M. Godbout a répondu à M. Renaud que le service des publications du ministère de l'Agriculture, du 1er janvier 1930 au 1er janvier 1931, a coûté la somme de \$31,268.12.

M. Renaud a également appris de M. Godbout que les fermes de démonstration du gouvernement ont coûté à ce dernier pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, la somme de \$30,693.72; que l'on compte 514 champs de démonstration de toutes sortes et que l'on dépense \$7,847 pour l'industrie des conserves alimentaires.

Le coût des routes provinciales

Québec, 4. — M. Perrault a répondu à M. Renaud que la construction, la réfection, les réparations et l'entretien de 349.43 milles de chemins améliorés en sable et en glaise de la province ont coûté la somme de \$731,201.31, que les 11,269.98 milles de chemins en gravier ont coûté la somme de \$68,548,206.70; que les 1,343.79 milles de chemins en macadam ont coûté \$30,161,087.93; que les 214.32 milles de chemins en macadam bitumineux ont coûté \$3,100,471.05; que les 103.23 milles de chemin en béton de ciment ont coûté \$2,643,914.95; que les 371.65 milles de chemins en béton bitumineux ont coûté \$11,148,617.93, mais que le gouvernement ignore ce que ces chemins ont coûté aux municipalités.

Nouvelle victoire de MacDonald

Londres, 4. (S. P. A.) — Le gouvernement travailliste de MacDonald a remporté facilement la victoire, hier soir, à la deuxième lecture du bill des réformes électorales. La majorité de MacDonald fut de 65 voix.

La plupart des libéraux de la Chambre votèrent avec le gouvernement et réussirent ainsi à repousser l'attaque des conservateurs.

On s'attendait à ce que le gouvernement remportât la victoire avec l'aide des libéraux car ce bill a été présenté surtout pour permettre aux libéraux de survivre, et au gouvernement d'avoir leur appui.

Ce bill pourvoit à l'établissement d'un système alternatif, au moyen duquel les libéraux prétendent obtenir une plus forte représentation au parlement.

Nouvelles accusations contre Bouchard et Chartrand

Ottawa, 4. S.P.C. — Plusieurs nouvelles accusations ont été portées hier au Cour de police d'Ottawa, contre Léon Bouchard et Lionel Chartrand. On sait que ces deux fonctionnaires doivent répondre à une accusation de complicité pour avoir fait partie d'une organisation qui aurait facilité des emplois au ministère des postes. Le procureur du gouvernement, M. R.-V. Sinclair, C.R., a refusé de faire connaître la nature de ces accusations.

Royal, et de voter des crédits à cette fin.

19.—Soumettant un projet de contrat entre la Cité et la Compagnie des tramways au sujet du tunnel de la rue Wellington.

20.—A l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction d'un égout dans la 36ème avenue, du boulevard Rosemont à la rue Bellechasse, quartier Rosemont.

A la Commission pédagogique

Les retraites fermées d'élèves finissants — L'enseignement de la pédagogie théorique chez les jeunes filles de 9e — La question des salaires

La Commission pédagogique des écoles a pris connaissance de divers rapports hier après-midi. Des débats sur diverses questions, notamment sur celle des retraites fermées des élèves finissants et sur l'enseignement dans les classes féminines de 9e ont marqué la séance.

Au début de la séance, M. Augustin Frigon a demandé un rapport sur l'organisation de l'enseignement des travaux manuels dans les classes de 5e et de 6e. Il a été décidé que le directeur des études, M. Manning, donnera un rapport sur ce sujet.

Le comité de langue anglaise a déposé un rapport sur le programme d'étude de l'école supérieure d'Arcy, McGee. La Commission a décidé que ce rapport, que Mgr l'Archevêque, le président général et le directeur des études ont ratifié, soit soumis au comité de l'Instruction publique assez promptement pour qu'on puisse l'appliquer dès septembre prochain.

A propos d'une demande d'augmentation de salaire, le président général a fait observer qu'un ajustement des salaires des instituteurs et institutrices est nécessaire, mais que les finances de la Commission se trouvant grevées par l'échec de l'interêt, il n'est pas possible de le faire maintenant. D'ailleurs, a-t-il ajouté, la question ne relève pas uniquement de l'Administration et la Commission pédagogique aura à intervenir, parce qu'il faut tenir compte du fait que nombre d'instituteurs et institutrices suivent des cours de perfectionnement.

Une lettre des autorités de l'orphelinat Saint-Arsène a déclenché un débat sur l'aide financière que la Commission apporte à certaines institutions. Les autorités en question, invoquant l'aide que la Commission a décidé de donner à l'Institut des Sourds-Muets, M. Doré a fait observer que le cas d'un orphelinat et celui d'une institution comme celles des Sourds-Muets et des Aveugles ne sont pas identiques. L'enseignement des jeunes sourds-muets et celui des jeunes aveugles sont tout à fait spéciaux et nous coûteraient très cher sans les institutions qui s'en chargent. L'enseignement des enfants de l'orphelinat Saint-Arsène et des autres orphelins ne diffère pas de l'enseignement donné dans nos écoles. Ces orphelins pourraient faire leurs études dans nos écoles sans augmenter d'une manière appréciable le coût moyen de l'enseignement primaire. Quant à l'hospitalisation des orphelins, cela reviendrait plutôt de la ville. La Commission donne déjà \$10 par an par enfant à l'orphelinat Saint-Arsène. Il y a peut-être lieu d'augmenter cette aide.

Une lettre d'un directeur demandant un congé pour que ses élèves finissants puissent faire une retraite fermée a provoqué un débat à l'issue duquel la Commission a confié l'étude de la question au directeur des études. Le R. P. Alphonse de Grandpré a signalé l'excellence des retraites fermées de finissants.

Il a fait observer qu'elles présentent les meilleures conditions possibles pour l'orientation des jeunes gens sur le point de quitter l'école. Non seulement leurs avantages, à maints points de vue, compensent le sacrifice de quelques heures de classe, mais elles permettent de parachever en quelque sorte la formation des jeunes gens. Quant à faire suivre ces retraites pendant les vacances, cela présente des inconvénients trop considérables.

Un rapport du visiteur général, M. l'abbé O. Maurice, sur l'enseignement dans les classes féminines de 9e a été l'occasion d'un débat sur l'enseignement primaire. Sœur Anne-Marie a expliqué, au cours du débat, que l'enseignement de pédagogie théorique aux jeunes filles de la neuvième année permet l'obtention d'un diplôme, celui du bureau central, qui offre des avantages et pour la future mère de famille, et pour la future religieuse, et pour les jeunes filles qui devront gagner leur vie, notamment comme gardes-malades ou dans le service civil. M. Charles Maillard a fait observer qu'on a pu constater chez les élèves de l'Ecole des beaux-arts que l'enseignement pédagogique théorique offre d'incontestables avantages.

Le président de la commission pédagogique, Mgr Piette a demandé à M. l'abbé Maurice un rapport en marge du débat.

Au cours de la séance, le docteur Nolin, président du comité d'hygiène, a demandé un rapport sur les résultats de l'emploi, dans la nouvelle école Sainte-Génévieve, d'un verre qui laisse passer les rayons ultra-violet. Le docteur Nolin a aussi demandé un rapport sur l'application du règlement exigeant l'examen médical du personnel enseignant.

Un rapport de M. J.-B. Lagacé sur l'enseignement du dessin a été confié à l'étude du comité du dessin, composé de M. Maillard, de Sœur Anne-Marie et de R. P. de Maillard. A la demande de M. Maillard, M. Augustin Frigon a demandé à M. l'abbé Maurice un rapport en marge du débat.

Hamilton, Bermudes, 4. — Son Excellence le gouverneur intérimaire des Bermudes, M. E. W. Evans; les ministres du gouvernement, M. W. A. Bluck, maire de Hamilton, et plusieurs autres personnalités de marque, y compris le corps consulaire, ont assisté lundi à un grand banquet donné à bord du paquebot "Duchess of York", du Pacifique Canadien, qui inaugurerait le nouveau service de cette compagnie entre New-York et les Bermudes.

Au cours du banquet, qui fut servi dans la grande salle à manger du navire, les divers orateurs furent unanimes à féliciter le Pacifique Canadien d'avoir inauguré le service New-York-Bermudes et de remarquer que les lés recevaient une seconde visite royale dans l'espace de quelques jours. La première, celle du prince de Galles et de son frère le prince George, et la seconde, celle du "Duchess of York", baptisé par la duchesse du même nom et qui est l'une des personnes de sang royal les plus populaires à la cour de St. James.

LA NAVIGATION

TRAVAUX DANS LE PORT

Tout indique que les travaux entrepris au quai Edouard se termineront en avril et que le premier paquebot à remonter le fleuve jusqu'à Montréal, un *Duchess*, du Pacifique Canadien, pourra arborer à ce point. Quand on se souvient que les travaux qui se sont poursuivis en 1928 et en 1929 au même quai allaient si lentement et que l'on est témoin aujourd'hui de leur progrès rapide, on demeure étonné.

La *Foundation Company of Canada* qui a le contrat des travaux d'emploi de 300 à 400 hommes et un grand nombre d'autres ouvriers sont occupés à des travaux connexes à ce quai. Les travaux sont sous la direction de Paul Leclaire, ingénieur en chef de la Commission du Port de Montréal. Ils représentent l'installation de 189 caissons métalliques, de 7 pieds de diamètre par 66 pieds de longueur en moyenne. Jusqu'à date, environ 150 caissons ont été installés.

SERVICE DU C. P. R. AUX BERMUDES

Hamilton, Bermudes, 4. — Son Excellence le gouverneur intérimaire des Bermudes, M. E. W. Evans; les ministres du gouvernement, M. W. A. Bluck, maire de Hamilton, et plusieurs autres personnalités de marque, y compris le corps consulaire, ont assisté lundi à un grand banquet donné à bord du paquebot "Duchess of York", du Pacifique Canadien, qui inaugurerait le nouveau service de cette compagnie entre New-York et les Bermudes.

Au cours du banquet, qui fut servi dans la grande salle à manger du navire, les divers orateurs furent unanimes à féliciter le Pacifique Canadien d'avoir inauguré le service New-York-Bermudes et de remarquer que les lés recevaient une seconde visite royale dans l'espace de quelques jours. La première, celle du prince de Galles et de son frère le prince George, et la seconde, celle du "Duchess of York", baptisé par la duchesse du même nom et qui est l'une des personnes de sang royal les plus populaires à la cour de St. James.

Le grand paquebot de luxe *Augustus*, de la compagnie *Navigation Generale Italiana*, a quitté Gènes hier pour New-York, où il arrivera le 14 février. *L'Augustus* touchera Naples et Gibraltar en cours de route.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le *Cameronia*, ligne Anchor, parti de Glasgow, à Halifax samedi.



Chez DUPUIS

Rues Ste-Catherine — St-André — Demontigny — St-Christophe — Plateau 5151

LES GANTS de peau...

Malgré que le chevreau glacé soit toujours très en vogue, il semble que le beau GANT DE SUEDE lui fasse une grande concurrence.

Biarritz

On nomme ainsi le gant de suède simple, sans ouverture, appelé aussi "pull-on".

Nous en avons une série de très jolis modèles sélectionnés chez les gantiers de France et de Belgique. Rien de plus sobre et surtout d'un goût très distinctif qu'une nuance de gris, beige, castor, coquille d'oeuf, ou blanc ou noir, pour appareiller la robe d'après-midi ou le manteau de drap ou de fourrure.

Certains modèles sont garnis, sur le côté, d'une fantaisie, d'autres sont à bord festonnés et tous sont de très haute nouveauté.

2.50 à 5.00

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée

Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

LA NAVIGATION

TRAVAUX DANS LE PORT

Tout indique que les travaux entrepris au quai Edouard se termineront en avril et que le premier paquebot à remonter le fleuve jusqu'à Montréal, un *Duchess*, du Pacifique Canadien, pourra arborer à ce point. Quand on se souvient que les travaux qui se sont poursuivis en 1928 et en 1929 au même quai allaient si lentement et que l'on est témoin aujourd'hui de leur progrès rapide, on demeure étonné.

La *Foundation Company of Canada* qui a le contrat des travaux d'emploi de 300 à 400 hommes et un grand nombre d'autres ouvriers sont occupés à des travaux connexes à ce quai. Les travaux sont sous la direction de Paul Leclaire, ingénieur en chef de la Commission du Port de Montréal. Ils représentent l'installation de 189 caissons métalliques, de 7 pieds de diamètre par 66 pieds de longueur en moyenne. Jusqu'à date, environ 150 caissons ont été installés.

SERVICE DU C. P. R. AUX BERMUDES

Hamilton, Bermudes, 4. — Son Excellence le gouverneur intérimaire des Bermudes, M. E. W. Evans; les ministres du gouvernement, M. W. A. Bluck, maire de Hamilton, et plusieurs autres personnalités de marque, y compris le corps consulaire, ont assisté lundi à un grand banquet donné à bord du paquebot "Duchess of York", du Pacifique Canadien, qui inaugurerait le nouveau service de cette compagnie entre New-York et les Bermudes.

Au cours du banquet, qui fut servi dans la grande salle à manger du navire, les divers orateurs furent unanimes à féliciter le Pacifique Canadien d'avoir inauguré le service New-York-Bermudes et de remarquer que les lés recevaient une seconde visite royale dans l'espace de quelques jours. La première, celle du prince de Galles et de son frère le prince George, et la seconde, celle du "Duchess of York", baptisé par la duchesse du même nom et qui est l'une des personnes de sang royal les plus populaires à la cour de St. James.

Les assertions de M. Pickel

UNE DECLARATION DE M. CORDEAU

On sait que le député fédéral de Brome-Missisquoi, le Dr F. H. Pickel, a porté contre la Commission des Liqueurs l'accusation de vendre de l'alcool frelaté. Il représente au Bedford ces accusations en précisant et en citant le cas d'un nommé Hall qui fut poursuivi par les agents du gouvernement fédéral. Le chimiste de la Comm. des Liqueurs déclara que cet alcool contenait plus de 49% d'éthier et l'accusé fut acquitté en présentant comme défense que cet alcool avait été acheté au magasin de la Commission, à Farnham. Le président de la Commission des Liqueurs M. L.-B. Cordeau, vient de nous faire tenir cette déclaration qu'il répond au Dr Pickel:

Le *Minnedosa*, ligne Pacifique Canadien, parti de Glasgow, à St-Jean samedi.

Le *Pennland*, ligne White Star, parti de Halifax, à Gherbourg lundi.

Le *Laurentic*, ligne White Star, parti de Halifax à Liverpool lundi.

Obsèques de M. Ouellette

(A SAINT-VIATEUR D'OUTREMONT)

Les funérailles de M. Edouard Ouellette, conseiller législatif, ont eu lieu ce matin, à l'église St-Viateur d'Outremont, à 9 heures. Le R